



REPUBLIQUE DU BENIN

..\*..\*..\*..\*..\*..\*



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE (MESRS)

..\*..\*..\*..\*..\*..\*

UNIVERSITE D'ABOMEY CALAVI (UAC)

..\*..\*..\*..\*..\*..\*

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE LA GESTION (FASEG)

..\*..\*..\*..\*..\*..\*

RAPPORT MEMOIRE DE FIN DE FORMATION EN VUE DE L'OBTENTION DE  
LA LICENCE PROFESSIONNELLE

..\*..\*..\*..\*..\*..\*

DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUE

ECONOMIE ET GESTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLE (EGEA)



**SUJET**

**ANALYSE DES DETERMINANTS DE L'ACCES AU CONSEIL  
AGRICOLE DANS LES DEPARTEMENTS DE L'OUEME ET DE  
PLATEAU**

**REALISE ET PRESENTE**

Maxime D. AGOSSOU & Pétesse-Maradona S.G. GNAHOUI

**SOUS LA DIRECTION DE**

**MAITRE DE STAGE**

**HODONOU Assogba**

Statisticien Economiste  
DPP/MAEP

**MAITRE DE MEMOIRE**

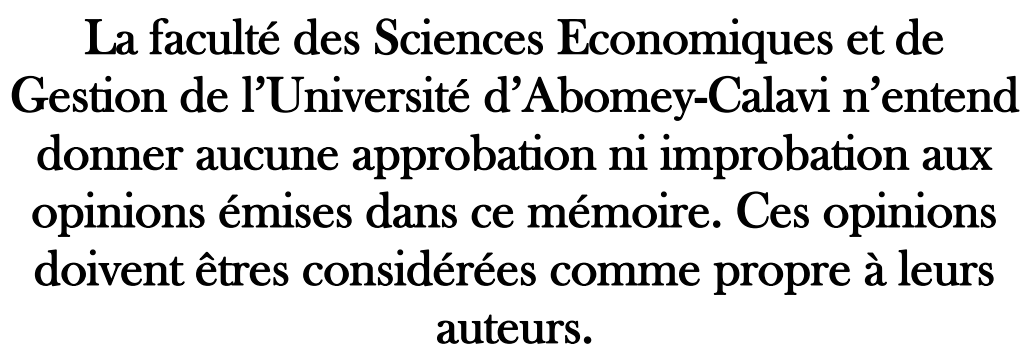
**Dr. Ing. QUENUM B. Yves**

Enseignant à la FASEG  
Maitre-Assistant des universités  
de CAMES

**Année universitaire 2015-2016**



**AVERTISSEMENT**



La faculté des Sciences Economiques et de  
Gestion de l'Université d'Abomey-Calavi n'entend  
donner aucune approbation ni improbation aux  
opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions  
doivent être considérées comme propre à leurs  
auteurs.

## Certification

Je certifie que le présent travail a été réalisé par les étudiants **Maxime D. AGOSSOU et Pétesse-Maradona S.G. GNAHOUI** sous ma direction à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) dans la filière Economie et Gestion des Exploitation Agricole.

Le maître de mémoire

Yves B. QUENUM

**DEDICACE**

A mon père **AGOSSOU Jean**

A ma mère **LEGBANON Hortense**

**Maxime D. AGOSSOU**

A mon père **AHODOTO GNAHOUI Félix.**

A ma mère **AZAGOUN Sylvie ;**

**Pétesse-Maradona S. G. GNAHOUI**

## REMERCIEMENTS

Nos remerciements sont adressés :

Au Professeur QUENUM B. Yves qui a bien voulu encadré ce travail malgré ses multiples occupations ;

Aux autres professeurs du département de l'économie, pour les sacrifices consentis à notre égard ;

Aux assistants MONTCHO Dorian, QUENUM Sylvanus et GBEDO Louis pour la disponibilité qu'ils nous ont accordés ;

A Monsieur HODONOU Assogba, Directeur de la Programmation et Prospective du MAEP pour son aide ;

A Monsieur AGBOTON Abdel Aziz, chef service de la SGSI pour ses conseils ;

A madame NOUWADJRO Micrette, responsable de la DDoc et à tous ses collaborateurs pour leurs ouvertures d'esprits ;

A tout le personnel du SEP et de la SGSI du MAEP pour leurs franches collaborations;

A madame EHE Viviane pour leurs aides financière et conseil ;

A madame DJOSSA Lucrèce et son époux pour tous leurs conseils et aide ;

A madame KOUKPO Edwige pour les encouragements ;

A mon oncle MONKOU Gaston pour son aide indéfectible ;

A madame GNAHOUI Christine pour tous son soutien et encouragement ;

A la petite famille de sa majesté Daagbo HOUNON HOUNA II pour tous leurs aides et conseils ;

A madame AZILINON Esperance et son époux pour leur aide ;

A monsieur ALOKPENON Fagnibo pour son aide ;

A ma mère ADJOVI A. Léonie E. pour son affection et ses conseils ;

A tous mes cousines et cousins pour leurs encouragements ;

A toute la promotion EGEA 2015- 2016

A tous les enseignants de la FASEG pour avoir assuré notre formation ;

Nous associons nos remerciements à tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réalisation de ce travail, recevez ici notre profonde gratitude.

## **RESUME**

Le conseil en agriculture est perçu par les acteurs du développement agricole comme étant important pour l'amélioration des performances des exploitations. Cependant, seuls quelques départements du Bénin en ont accès compte tenu de quelque critère qui reste non maîtrisé par le commun des mortels. Après analyse des résultats de l'enquête et des entretiens réalisés auprès des conseillers agricole ; il ressort que le nombre de champs, le niveau de scolarité, la situation de résidences du producteur l'accessibilité du village, le sexe des ouvriers, l'accès au semence améliorée influence directement l'accès au conseil agricole. Par contre l'âge, le sexe de l'exploitant, la superficie emblavée, le nombre de personnes par exploitation et l'activité principale du producteur n'ont pas une influence direct sur l'accession au système de conseil agricole. Pour améliorer le faible niveau d'accès au conseil agricole, il est nécessaire d'améliorer le niveau de sensibilisation, le niveau d'éducation et de rendre accessible les villages pour faciliter la tâche aux producteurs et aux conseillers dans le but d'atteindre les objectifs fixés.

Mot clés : conseil agricole, conseillé, déterminant

## **ABSTRACT**

The advice in agriculture is discerned by actors of the agricultural development as being important for the improvement of exploitation performances. However, only some departments of Benin have access of it considering some criteria that remains no mastered by the common of mortals. After analysis of results of the investigation and interviews achieved close to the agricultural counselors; he/it comes out again that the number of fields, the level of education, the situation of residences of the producer the accessibility of the village, the sex of workers, the access to seed improven influence directly the access to the agricultural advice. On the other hand age, the operator's sex, surface emblaze, people number by exploitation and the producer's main activity doesn't have a direct influence on the accession to the agricultural advice system. To improve the weak level of access to the agricultural advice, he/it is necessary to improve the level of sensitization, the level of education and to give back accessible villages to facilitate the task to producers and counselors in the goal to reach the fixed objectives.

Word keys: agricultural advice, counseled, determinant

## SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : CADRE INSTITUTIONNEL, DEROULEMENT DU STAGE ET DIGNOSTIC GENERAL.....	4
1.1 Présentation générale du MAEP, de la DPP et du SGSI.....	5
1.2. Déroulement du stage et difficultés rencontrées .....	13
1.3 Diagnostic général du conseil agricole.....	16
CHAPITRE 2 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE.....	19
2.1 Spécification de la problématique et clarification des concepts .....	20
2.2. Travaux antérieurs et méthodologie de recherche.....	27
CHAPITRE 3 : ANALYSE DES RESULTATS ET IMPLICATIONS .....	36
3.1 Description des variables à l'étude.....	37
3.2 Identification des déterminants de l'accès au conseil agricole.....	44
3.3 Suggestion et action à mener.....	46
CONCLUSION .....	47
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	49
ANNEXE .....	50
TABLE DES MATIERE.....	52

## **LISTE DES SIGLES & ACRONYMES**

%	Pourcentage
CA :	Conseil agricole
CARDER:	Centre Agricole Régionale pour le Développement Rural
CE :	Chef de l'Exploitation
CEF :	Conseil aux l'Exploitations Familiale
CeRPA :	Centre Régional pour la Promotion Agricole
DDoc :	Division de la Documentation
DICAF:	Direction de Conseil Agricole et de la Formation opérationnelle
DPP :	Direction de la Programmation et de la Prospective
EA:	Exploitation Agricole
EGEA :	Economies et Gestion des Exploitation Agricole
ESA :	Enquête Statistique Agricole
FASEG:	Faculté des Sciences Economique et Gestion
INRAB :	Institut National des Recherches Agricoles du Bénin
INSAE :	Institut Nationale de statistique et d'Analyse économétrie
MAC :	Ministère de l'Agriculture et de la Coopération
MAEP :	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
MAP :	Ministère de l'Agriculture et du Paysannat
MDR :	Ministère du Développement Rural (MDR)
MDRAC :	Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative
MDRC :	Ministère du Développement Rural et de la Coopération
OP :	Organisation des producteurs
OPA :	Organisation professionnelle agricole
PIB:	Produit Intérieur Brute
PSRSA	Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole
RDR	Responsable du Développement Rural
SCA	Système du Conseil Agricole
SGSI	Service de la Gestion du Système d'Information
SNCA	Stratégie Nationale de la mise en œuvre du Conseil Agricole
SNVA	Système National de Vulgarisation Agricole
Nbre	Nombre
Sit de re	Situation de résidence

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau n°1 : Attribution de la DPP.....	9
Tableau 2: Situation des agents de la DPP par catégories et par sexe.....	12
Tableau n°3 : Organigramme des travaux réalisés.....	14
Tableau n°4 : Contribution des travaux réalisés aux attributions de la DDoc .....	15
Tableau n°5 : Difficultés rencontrées et solutions apportées .....	16
Tableau n°6 : Analyse interne et externe du système de conseil agricole.....	17
Tableau n°7 : Regroupement des faiblesses et problématiques. ....	18
Tableau n°9 : Outil d'analyse par hypothèse .....	33
Tableau n°10 : Croisement entre départements et encadrement .....	37
Tableau n°12 Répartition en fonction du sexe du CE et par départements.....	39
Tableau n°13 Répartition en fonction d'activité principale du CE et par départements.....	40
Tableau n°14 Répartition en fonction de l'âge et par départements .....	40
Tableau n°15 répartition selon la taille moyenne des exploitations par commune.....	41
Tableau n°16 Répartition selon le niveau d'étude .....	42
Tableau n ° 17 : Répartition des caractéristiques par départements.....	43
Tableau n°18 : Résultats de l'analyse sous SPSS .....	44
Tableau n° 19 : Suggestions et action à mener.....	46

## **LISTE DES GRAPHIQUES**

Graphique n°1 : Organigramme du MAEP (version courte).....	8
Graphique n°2 : Organigramme de la DPP(version courte).....	11
Graphique n° 3 : Organigramme de la SGSI (version courte) .....	13
Graphique n°5 : Histogramme de la répartition en fonction du sexe .....	39
Graphique n°6 : Histogramme selon les activités principales .....	40
Graphique n°7 : Répartition de la taille par départements .....	41



## INTRODUCTION

L'agriculture est le moteur de développement. Elle constitue la base de la croissance économique et de l'émergence des pays en voie de développement. Au Bénin, l'agriculture emploie environ 80% de la population active, participe pour près de 40% à la constitution du Produit Intérieur Brute (PIB), procure 80% des recettes d'exportation du pays et participe à hauteur de 15% aux recettes de l'Etat et par conséquent, contribue à la lutte pour la réduction de la pauvreté (MAEP 2012). Le développement de ce secteur dépend en partie des recherches agronomiques qui auront pour but d'assurer le progrès et l'émergence du secteur.

L'objectif de la politique agricole est de faire de ce secteur d'activité une puissance, compétitive, attractive, respectueuse de l'environnement, créatrice de richesse répondant aux besoins de développement économique et social de la population (MAEP 2006).

Pendant longtemps, l'Etat s'est positionné comme le principal acteur d'appui aux producteurs agricoles et à leurs organisations. Mais avec sa politique de désengagement progressif du secteur productif et commercial que géraient jadis les CARDER, l'intensité et le volume de ses services à la communauté paysanne ont sensiblement diminué en faveur du secteur privé, dont les organisations des producteurs (SNCA, 2008).

C'est pourquoi plusieurs politiques agricoles et programmes de développement rural ont vu le jour suite à des ajustements successifs. Ces politiques et programmes agricoles ont longtemps été mis en œuvre par le biais des structures publiques et parapubliques. Ce dispositif institutionnel (les services d'encadrement, les structures de vulgarisation, les offices de commercialisation et les directions interministérielles) chargé de porter les programmes de développement agricole ou d'encadrement du monde rural s'est renforcé et diversifié suite aux changements des politiques et stratégies d'intervention (Yacine Ngom 2006).

Les services rendus au producteur dans le cadre de leur activité sont sous la forme de vulgarisation agricole dans toutes ses composantes, fourniture d'intrants agricole surtout sur la filière coton, fourniture de plants sélectionnés, crédit agricole... (SNCA 2008)

Malheureusement aujourd'hui la qualité de la vulgarisation s'est dégradée considérablement en raison de ce que les services rendu répondent plus à l'attente des producteurs. A partir de 1986, la question de l'efficacité de la vulgarisation s'est posée en termes de méthodes de vulgarisation, de compétences des agents, de thèmes ou technique vulgarisés, de motivation des producteurs à participer (SARE Leocadie, 2012).

Des réformes successives ont tenté de porter de réponses aux constats de faible performance des services de vulgarisation de l'Etat. Ces réformes sont d'ordre politique, institutionnel, économique, structurel, et méthodologique (SNCA 2008).

En complément de la réforme structurelle, le MAEP a lancé en 2004 une réflexion sur le conseil agricole qui a abouti en 2007 à l'élaboration du Livre Blanc sur le conseil agricole qui a défini les grandes orientations de la mise en œuvre du conseil agricole, puis en 2008 à la stratégie nationale de mise en œuvre du conseil agricole(SNCA). Cette nouvelle stratégie est en cohérence avec la plupart des politiques et stratégies sectorielles de développement élaborées en 2001 au niveau régional.

Notons que dans la SNCA le conseil agricole est un bien public payant. Mais étant donné que les producteurs ne disposent pas des moyens suffisants pour payer le coût d'accès au conseil, l'Etat et le secteur privé par le biais de la subvention octroient ces services aux producteurs.

Malgré l'effort des divers acteurs pour rendre accessible le conseil agricole sur tout le territoire, d'autres facteurs freinent son accessibilité au Bénin. C'est ainsi que dans le cadre de notre stage au MAEP précisément à la DPP qui a pour mission première de rechercher toutes les informations nécessaires à une réflexion prospective et stratégique dans le domaine de compétence du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) notamment, les attentes et besoins des clients/usagers, nous avons décidé de mener notre réflexion sur le sujet suivant « analyse des déterminants de l'accès au conseil agricole dans les départements de l'Ouémé et Plateau »

La présente étude comporte en plus de l'introduction et de la conclusion trois chapitres. Dans le premier chapitre, nous aborderons le cadre institutionnel, déroulement du stage et diagnostic général puis dans le second le cadre théorique et de la méthodologie de l'étude et enfin le troisième expose les résultats de l'étude.



**CHAPITRE 1 : CADRE  
INSTITUTIONNEL, DEROULEMENT DU  
STAGE ET DIGNOSTIC GENERAL.**

Ce chapitre traite dans un premier temps de la présentation générale du MAEP, de la DPP et du SGSI, dans un second temps du déroulement du stage et enfin du diagnostic général du SGSI.

### **1.1 Présentation générale du MAEP, de la DPP et du SGSI**

Cette présentation se fera à travers un bref aperçu sur le MAEP sur la DPP et enfin sur le SGSI.

#### **1.1.1 Bref aperçu**

##### **1.1.1.1 Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)**

##### **1.1.1.2 Historique du MAEP**

Créé le 16 juillet 1958, le Ministère de l'Agriculture en charge du Développement Rural a été tour à tour désigné Ministère de l'Agriculture et du Paysannat (MAP) de 1958 à 1962, Ministère de l'Agriculture et de la Coopération (MAC) de 1963 à 1964, Ministère du Développement Rural et de la Coopération (MDRC) 1964, Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative (MDRAC) en 1970, Ministère du Développement Rural (MDR) en 1991, puis en 2001 Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP). Ces différents changements ont toujours été motivés par la recherche d'un bon rendement au plan tactique (visions, orientation axe programmation), au plan organisationnel des actions (pertinence et coût/efficacité) et au plan des impacts sur les groupes cibles (améliorations des conditions de vie des populations, sécurité alimentaire, améliorations des revenus et création de la richesse nationale). Ainsi conformément à l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2012-541 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du MAEP, ledit Ministère a pour mission « La conception, la coordination, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la politique de l'Etat en matière d'amélioration de la production, des revenus des producteurs des secteurs de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et du niveau de vie de la population, conformément aux lois et règlements en vigueur au Bénin et aux visions et politique de développement du gouvernement ».

##### **1.1.1.3 Mission et attributions du MAEP**

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche a pour mission la conception, la coordination, la mise en œuvre et le suivi évaluation de la politique de l'Etat en matière d'amélioration de la production, des revenus des producteurs des secteurs de

l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et du niveau de vie des populations. Conformément aux lois et règlements en vigueur au Bénin et aux visions et politiques de développement du gouvernement.

A ce titre, il est chargé de :

- ✓ définir les politiques dans les domaines de ses compétences :
  - L'Agriculture, l'Elevage et la Pêche ;
  - Les recherches agricoles, la vulgarisation, et les conseils agricoles, la législation rurale, l'aménagement et l'équipement rural ;
  - La promotion de jeunes ruraux et la promotion des activités féminines en milieu rural et périurbain dans l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
  - La promotion de la qualité et du conditionnement des produits agricoles ;
  - La sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
  - La formation appui-conseil ;
  - Le stockage/conservation, la transformation et la commercialisation des produits agricoles ;
- ✓ déterminer les conditions favorables à la concrétisation des politiques définies en identifiant les potentialités du secteur rural et en évaluant les besoins en moyens matériels, humains et financiers nécessaires pour l'atteinte des objectifs fixés ;
- ✓ favoriser le progrès technique dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ;
- ✓ faciliter avec les Ministères concernés, l'exploitation des ressources naturelles à des niveaux compatibles avec l'équilibre écologique pour la satisfaction des besoins des populations ;
- ✓ créer un environnement incitatif et cadre législatif, réglementaire et fiscal approprié pour favoriser les investissements dans le secteur agricole et rural ;
- ✓ fournir aux acteurs du secteur, l'assistance technique nécessaire à l'accroissement de la productivité et des productions agricoles ;
- ✓ coordonner, suivre et évaluer l'exécution des politiques et des actions dans le cadre de la réalisation des objectifs fixés dans les domaines de sa compétence ;
- ✓ définir les règlements appropriés et veiller à leur application ;

- ✓ accroître et valoriser le potentiel alimentaire par le développement et la diffusion des technologies de stockage/conservation et de transformation des produits ;
- ✓ définir les mesures visant à promouvoir et à améliorer le fonctionnement des sociétés coopératives, des groupements économiques d'initiative commune et autres institutions agricoles et veiller à leur mise en œuvre ;
- ✓ faciliter le développement de l'entrepreneuriat agricole ;
- ✓ suivre et coordonner les activités des acteurs intervenant dans le secteur agricole et rural ;
- ✓ œuvrer, de concert avec les autres acteurs (publics et privés), à la promotion et au développement des filières agricoles ;
- ✓ œuvrer dans le cadre de la coopération sous régionale et internationale à la promotion du secteur agricole ;
- ✓ assurer la sécurité sanitaire des aliments et la qualité des produits agricoles.

Source : Décret n°2006-582 du 02 novembre 2006 portant attribution, organisation et fonctionnement du MAEP

#### **1.1.1.4 La Structure organisationnelle**

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche est composé de quatre (04) Directions Centrales, deux (02) Directions Générales, onze (11) Directions Techniques, quatre (04) Offices et une (01) Société à savoir :

##### **a) Directions Centrales**

Les Directions centrales, sont des directions d'appui du ministère. Elles sont chargées d'accompagner toutes les structures en leur assurant les ressources adéquates pour la réalisation de la mission, du ministère, l'atteinte des résultats et l'amélioration des performances. Elles sont au nombre de quatre (04) à savoir :

- la Direction des Ressources Humaines(DRH) ;
- la Direction des Ressources financières et du Matériel(DRFM) ;
- la Direction de la Programmation et de la Prospective(DPP) ;
- la Direction de l'Information et du Pré-archivage(DIP) ;

##### **b) Directions Générales et Directions Techniques**

❖ la Direction Générale du Développement Agricole, de l'Alimentation et de la Nutrition (DGDAN) sous laquelle sont les directions techniques suivantes :

- Direction de la Législation Rurale, de l'Appui aux Organisations Professionnelles et de l'Entrepreneuriat Agricole (DLROPEA) ;

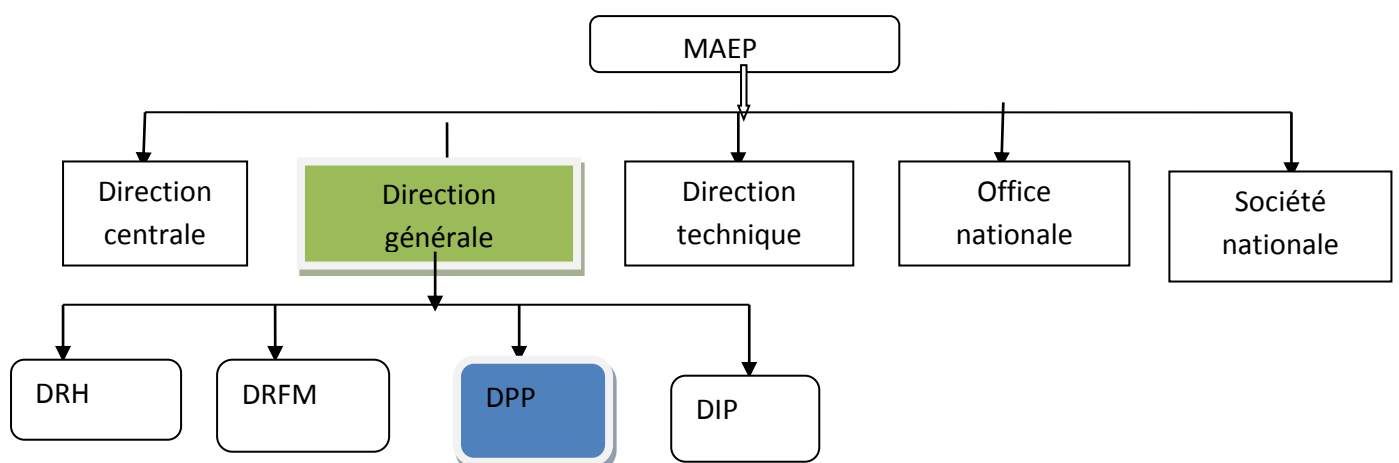
- Direction du Conseil Agricole et de la Formation opérationnelle (DICAF) ;
- Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée (DANA) ;
- Direction de la Production Végétale (DPV) ;
- Direction de la Production Halieutique (DPH) ;
- Direction de la Production Animale (DPA) ;
- Direction de la Statistique Agricole (DSA) ;

❖ La Direction Générale de l'Aménagement et de l'Equipement Rural (DGAE) sous laquelle sont les directions techniques suivantes :

- Direction des Aménagements Hydro-agricoles (DAH) ;
- Direction de la Construction et de la Desserte Rurale (DCDR) ;
- Direction de la Mécanisation et de la Technologies Appropriées (DMTA) ;
- Cellule Environnementale (CE)

### c) Offices et Société

- Institut National des Recherches Agricoles au Bénin (INRAB) ;
- Office Nationale d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA) ;
- Office Nationale de Soutien des revenus agricoles (ONS) ;
- Centre Régional pour la Promotion Agricole (CeRPA) ;
- Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA).



**Graphique n°1 : Organigramme du MAEP (version courte)**

## 1.1.2 Direction de la Programmation et de Prospective (DPP)

### 1.1.2.1 Attribution de la DPP

Conformément aux dispositions de l'article 54 du décret n° 2012-541 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, la Direction de la Programmation et de la Prospective assure la gestion du processus de planification stratégique du ministère ; les attributions suivantes lui sont confiées.

**Tableau n°1 : Attribution de la DPP**

N°	Attributions
1	rechercher toutes les informations nécessaires à une réflexion prospective et stratégique dans le domaine de compétence du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) notamment, les attentes et besoins des clients/usagers
2	animer les processus d'analyse, de planification de suivi-évaluation du ministère
3	élaborer, suivre et évaluer en liaison avec le Cabinet du Ministre et le Secrétariat Général du Ministère les plans stratégiques et opérationnels du Ministère
4	élaborer le budget du ministère en liaison avec les Directions Centrales, Directions Générales et leurs Directions Techniques, les Offices, Agences et Sociétés sous tutelle, les programmes et projets
5	élaborer, suivre et évaluer le budget programme à partir des plans stratégiques et opérationnels du ministère et du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT)
6	mobiliser, en liaison avec les services financiers, les financements pour les programmes et projets
7	mettre en place une base de données et un dispositif de collecte, de traitement des informations pour réussir la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation au sein du secteur
8	veiller à la prise en compte des études d'impact environnemental dans le cadre des programmes et des projets du secteur
9	promouvoir l'équité et l'égalité du genre dans le secteur agricole
10	organiser et animer les revues sectorielles trimestrielles et annuelles
11	élaborer les rapports périodiques sur les activités de la Direction et du Ministère.

Source : décret

### 1.1.2.2 Organisation de la DPP

La Direction de la Programmation et de la Prospective comprend 01 secrétariat, 03 service et 02 cellules :

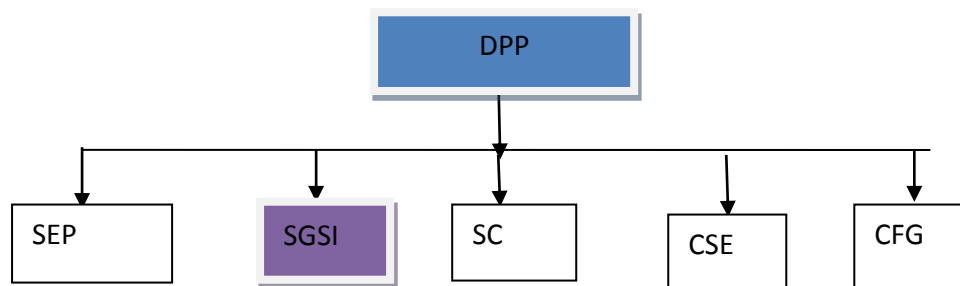
- ▶ un Secrétaire (Se) ;
- ▶ le Service des Etudes et de la Prospective (SEP) ;

- ▶ le Service de la Gestion du Système d'Information (SGSI) ;
- ▶ le Service de la Coopération (SC) ;
- ▶ la Cellule de Suivi-Evaluation du secteur (CSE) ;
- ▶ la Cellule Focale Genre (CF)

### **1.1.2.3 Fonctionnement de la DPP**

- ❖ Le Secrétariat assure l'ensemble des fonctions liées au secrétariat. Il comprend deux divisions la Division Courrier Arrivée- la Division Courrier Départ.
- ❖ Le Service des Etudes et de la Prospective assure les études sectorielles et les analyses prospectives. Il comprend la Division des Etudes (DE)-la Division de l'Analyse Prospective et de la Définition des Stratégies (DAPDS)- la Division de la Formulation des Projets et Programmes(DFPP).
- ❖ Le Service de la Gestion du Système d'Information assure la collecte, la centralisation, la diffusion de toutes les informations nécessaires à une réflexion prospective et stratégique dans les domaines de compétence du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche. Il comprend la Division de la Collecte, du Traitement et du Stockage de l'Information (DCTSI) - la Division de la Diffusion et de la Communication (DDC).
- ❖ Le Service de la Coopération assure le dialogue sectoriel et la mobilisation des ressources indispensables à la mise en œuvre des actions du secteur agricole auprès des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Il comprend la Division de la Coopération Technique (DCT)- la Division de la Planification Opérationnelle (DPO) -la Division du Partenariat Public-Privé et ONG (DPPPO).
- ❖ La Cellule de Suivi-Evaluation du secteur assure, en collaboration avec toutes les structures concernées, une mission de suivi-évaluation des effets et impacts des interventions dans le secteur agricole. Il comprend la Division du Suivi de l'Exécution du Budget-Programme(DSEBP) - la Division de l'Evaluation des Performances du Secteur (DEPS).

- ❖ La Cellule Focale Genre a pour mission d'assurer, en collaboration avec toutes les autres structures, la prise en compte de la dimension genre dans le secteur agricole. Elle comprend la Division de la Promotion du Genre (DPG)- la Division du Suivi de l'Intégration du Genre dans le secteur agricole (DSIG).



**Graphique n°2 :** Organigramme de la DPP(version courte)

#### 1.1.2.4 Ressources de fonctionnement de la DPP

Dans le souci de concrétiser ses missions et atteindre ces objectifs, la DPP dispose des ressources matérielles, humaines et financières.

##### a) Ressources matérielles

Les ressources matérielles dont dispose la DPP sont :

- les bureaux administratifs ;
- les matériels et mobiliers de bureau ;
- les matériels informatiques.

##### b) Ressources Humaines

La DPP dispose d'un personnel de 44 membres pour pouvoir accomplir ses missions. Cela se présente en toutes catégories confondues réparties suivant le tableau ci-dessous.

D'après l'analyse du tableau n°2 on remarque que 80% des fonctionnaires au niveau de la DPP sont des hommes, contre 20% des femmes.

Cependant il est à constater que 66% des fonctionnaires sont de la catégorie A, 9% de la catégorie B, 11% de la catégorie C et 14% de la catégorie D. De même 52% des cadres sont des Agents Permanents de l'Etat (APE) et 48% des cadres sont des Agents contractuels de l'Etat. Donc il existe une forte inégalité de sexe au sein de la DPP.

**Tableau 2:** Situation des agents de la DPP par catégories et par sexe

Statuts	Catégories								Total
	A		B		C		D		
Sexe	H	F	H	F	H	F	H	F	
APE	18	3	0	0	0	1	1	0	23
ACE	6	2	3	1	2	2	5	0	21
Total	24	5	3	1	2	3	6	0	44
Totaux	29		4		5		6		44

**Source :** MAEP, DPP, SAF, 2014

### 1.1.3 Rôle et fonctionnement du SGSI

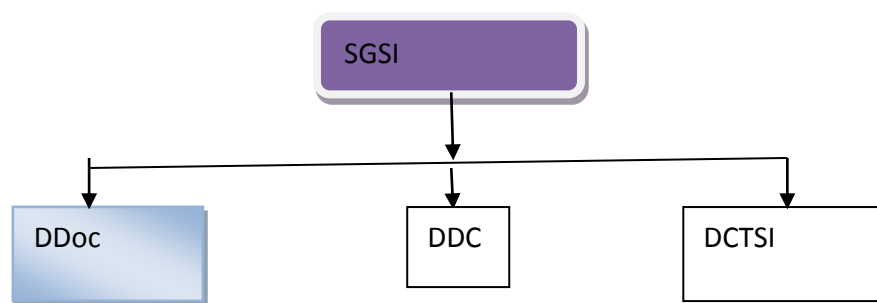
Le Service de la Gestion du Système d'Information assure la collecte, la centralisation et la diffusion de toutes les informations nécessaires à une réflexion prospective et stratégique dans les domaines de compétence du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche.

A cet effet, le SGSI est chargé de :

- ✓ élaborer le plan de travail et le budget annuels du service ;
- ✓ collecter, centraliser et mettre à la disposition des usagers/clients des informations fiables sur le secteur ;
- ✓ tenir à jour toutes les informations utiles pour apprécier l'évolution du secteur ;
- ✓ assurer le pilotage et l'exploitation des systèmes d'information en liaison avec la Direction de l'Informatique et du Pré-archivage ;
- ✓ élaborer la politique documentaire du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche ;
- ✓ assurer la veille informationnelle sur le secteur ;
- ✓ élaborer les rapports périodiques d'activités du service ;
- ✓ exécuter toutes autres tâches confiées par le Directeur ;

En plus, le Service de la Gestion du Système d'Information comprend trois (03) divisions telles que :

- La Division de la Collecte, du Traitement et du Stockage de l'Information (DCTSI);
- La Division de la Diffusion et de la Communication (DDC) ;
- La Division de la Documentation (DDoc) ;



**Graphique n° 3 : Organigramme de la SGSI (version courte)**

## **1.2. Déroulement du stage et difficultés rencontrées**

Au cours de notre stage nous avons pris pas le secrétariat avant d'atterrie au service de gestion du système d'information, sous la direction de la DPP précisément au centre de documentation.

### **1.2.1 Déroulement du stage**

#### **1.2.1.1 Travaux réalisés au cours du stage**

Le tableau n°3 montre que durant leurs stage, les étudiants ont eu a effectué plusieurs travaux. Il s'agit des conseils aux usagers du DDoc, la lecture et les taches confier par le directeur, la participation a l'élaboration des ATLAS. Le conseil aux usagers de la DDoc ont plus occupées les stagiaire durant leur stage et parfois les recherches sur l'internet et les ateliers de validation.

**Tableau n°3 : Organigramme des travaux réalisés**

Activités importantes réalisée /semaine	1 <sup>er</sup> mois(26-04 au 26-05)				2 <sup>eme</sup> mois(26-05 au 26-06)				3 <sup>eme</sup> mois26-06 au 26-07)			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Lecture des charges et missions du service	■											
Interview du personnel de la DICAF	■	■										
Participation a l'atelier de validation du PSRSA			■									
Conseil à l'utilisateur du DDoc		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Recherche sur l'internet				■				■				■
Participation a l'élaboration des ATLAS			■		■							
Recherche confié par le directeur								■	■	■		
Lecture des documents sur le conseil au Benin				■	■	■	■	■	■	■	■	■

Sources : Nos propres investigations 2016

### 1.2.1.2 Contribution des travaux réalisés aux attributions du SGSI

Le tableau ci-dessous montre la contribution des travaux réalisés par les étudiants aux attributions de la DDoc. Il ressort que la participation à l'atelier de validation du PSRSA, le conseil à l'utilisateur de la DDoc ont contribué fortement à la collecte, la centralisation et la mise à la disposition des clients des informations fiables. La participation à l'élaboration des ATLAS a permis l'élaboration politique des documents du MAEP.

**Tableau n°4 : Contribution des travaux réalisés aux attributions de la DDoc**

Attribution de la DDoc	collecter, centraliser et mettre à la disposition des usagers/clients des informations fiables sur le secteur	tenir à jour toutes les informations utiles pour apprécier l'évolution du secteur	élaborer les rapports périodiques d'activités du service	élaborer la politique documentaire du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche	assurer le pilotage et l'exploitation des systèmes d'information en liaison avec la Direction de l'Informatique et du Pré-archivage	exécuter toutes autres tâches confiées par le Directeur
Lecture des charges et missions du service	X	0	0	0	0	0
Interview du personnel de la DICAF	0	0	0	0	X	0
Participation à l'atelier de validation du PSRSA	XXX	0	0	0	0	0
Conseil à l'utilisateur du DDoc	XXX	0	0	0	0	0
Recherche sur l'internet	0	XX	0	0	0	0
Participation à l'élaboration des ATLAS	0	0	XX	XXX	0	XXX
Recherche confié par le directeur	XXX	0	0	0	0	XXX
Lecture des documents sur le conseil au Bénin	XXX	0	0	0	0	XX

Source : Nos propres investigations 2016

#### Légende

XXX forte contribution

XX contribution moyenne

X faible contribution

0 pas de contribution

### 1.2.1.3 Apport du stage, difficultés rencontrées et approche de solution par tâches

Le tableau n°5 montre les leçons apprises et les compétences acquises durant notre stage ainsi que les difficultés rencontrées et les solutions apportées dans l'accomplissement des tâches qui nous ont été confiées.

**Tableau n°5 : Difficultés rencontrées et solutions apportées**

Tâches accomplies	Apport du stage		Difficultés rencontrées	Solutions apportées
	Leçons apprises	Compétences acquises		
Participation à l'atelier de validation du PSRSA	L'importance de l'agriculture	La prise de parole en publique	La non maîtrise de la prise de parole	Discussion avec les aînés
Conseil à l'usager du DDoc	Comment dialoguer avec les personnes		L'incompréhension dans le dialogue	Explication dans la langue fon
Recherche sur l'internet	Connaitre les types de conseils et les pratiques culturelles.	Maitrise de l'outil du conseil agricole	Difficile accès à la connexion a la DDoc.	Demande de permission pour les recherches hors du service
Participation a l'élaboration des ATLAS	Les apports du secteur agricole	Analyse des données		
Recherche confié par le directeur	Rangements des livres dans les rayons	Lecture des étiquettes par les abréviations	Inexistences de base de données de recherche de documents	Recherche manuelle
Lecture des documents sur le conseil au Benin	Connaitre les types de conseil agricole au Benin	Maitrise de l'outil du conseil agricole	Difficile accès au personnel de la DICAF	Demande d'une autorisation pour les interviews et les entretiens
Photocopie et impression des documents		Photocopier et impression		

Sources :Nos propres investigations 2016

### 1.3 Diagnostic général du conseil agricole

Dans cette partie nous allons faire une analyse SWOT (FFOM). En réalité notre stage s'est déroulé au niveau de la division documentation de la SGSI. A ce niveau nous avons eu les rapports d'activité de chaque CARDER au Bénin. Ces documents nous ont permis de faire une analyse interne et externe des forces et faiblesse du conseil agricole

#### a) Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM)

L'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) est une méthode de planification stratégique utilisée pour évaluer les opportunités internes et externes d'un

## Analyse des déterminants de l'accès au conseil agricole dans les départements de l'Ouémé de Plateau

projet/programme ou d'une institution/organisation. Elle peut également aider à élaborer un plan d'action pour une nouvelle initiative.

**Tableau n°6 : Analyse interne et externe du système de conseil agricole**

Analyse interne		Analyse externe	
Forces	Faiblesses	Opportunité	Menaces
<p>-pratique d'une diversité de conseil au profit des acteurs,</p> <p>-existence d'un dispositif d'accompagnement du conseil agricole ouverture du conseil agricole aux privés (OPA, ONG, projets/programmes),</p> <p>-disponibilité de ressources humaines qualifiées et de moyens roulants (motos) au niveau de tous les agents de terrain,</p> <p>-existence d'un organigramme structuré du ministère jusqu'au niveau village,</p> <p>-existence d'un document fixant les normes de travail par catégories d'agents,</p> <p>-existence de cadres de concertation entre acteurs du développement rural.</p> <p>-conception et élaboration d'une stratégie nationale de conseil agricole existence du document « le livre blanc sur le conseil agricole »</p>	<p>-difficile l'accès des producteurs aux intrants spécifiques ;</p> <p>-difficile accès au financement/crédit ;</p> <p>-producteurs et agents pas suffisamment ou non alphabétisés</p> <p>-faible maîtrise de la nouvelle approche de conseil agricole et non application de tous les types de conseil à l'exception du conseil technique spécialisé et du conseil de gestion à l'exploitation ;</p> <p>- faible participation des producteurs aux activités programmées du fait de la non prise en compte de toutes les filières, et surtout d'absence de motivation et de mesures incitatives souvent appliquées par les ONG et autres projets ;</p> <p>-le critère qui consiste à savoir lire et écrire avant d'appartenir à un GIP exclut la majorité des producteurs étant attendu le nombre d'analphabétisme en milieu rural ;</p> <p>-non maîtrise des lettres de missions par les agents</p> <p>-difficile accès au conseil dans certain zone ;</p>	<p>Disponibilité de certains bailleurs à accompagner la mise en œuvre de la stratégie</p>	<p>-diminution de l'effectif du personnel de terrain pour cause de départ à la direction régionale des carder pour combler le vide des retraités,</p> <p>-les agents du corps de contrôle notamment le conditionnement, la production animale et l'élevage exercent deux fonctions supposées incompatibles que sont le conseil et l'inspection / contrôle,</p> <p>-les services liés à l'alimentation et la nutrition appliqués ne sont pas présents sur le terrain,</p> <p>-cumul de fonctions/postes certains agents ne résident pas à leur poste de travail malgré les sanctions et sommations de leur chef hiérarchique,</p> <p>-duplication des interventions techniques de plusieurs ONG et agents des carder dont les approches sont différents dans les mêmes localités et au profit des mêmes groupes cibles a à terme un impact négatif sur les producteurs.</p>

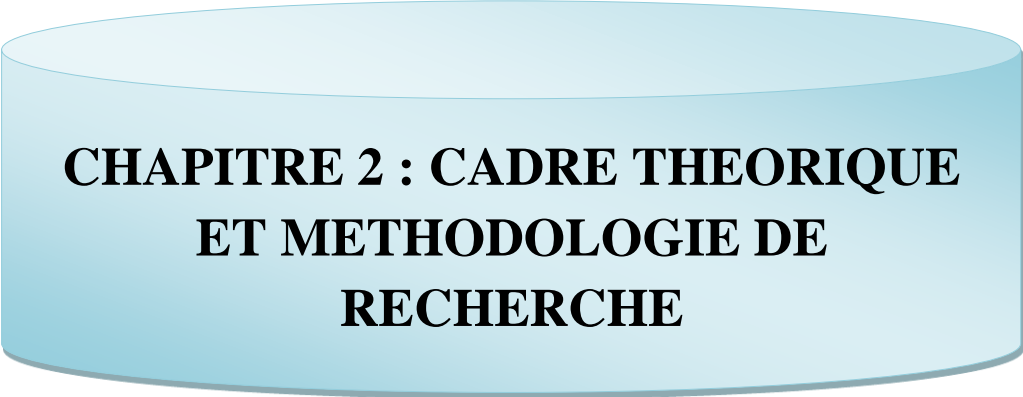
Source : rapport final d'activité sur le conseil agricole 2015 et les interviews

**b) Regroupement des faiblesses pour déterminer les problématiques possibles**

**Tableau n°7 :** Regroupement des faiblesses et problématiques.

Faiblesse	Problématiques	Hiérarchisation des problématiques	Problématiques dominante	Formulation du sujet
difficile l'accès des producteurs aux intrants spécifiques	Disparité d'accès au conseil agricole	Déterminant de l'accès au conseil agricole	Déterminant de l'accès au conseil agricole	Analyse des déterminants à l'accès au conseil agricole dans les départements de l'Ouémé et de Plateau
difficile accès au financement/crédit	Financement du dispositif	Disparité d'accès au conseil agricole		
-producteurs et agents pas suffisamment ou non alphabétisés -le critère qui consiste à savoir lire et écrire avant d'appartenir à un GIP exclut la majorité des producteurs étant attendu le nombre d'analphabétisme en milieu rural -difficile accès au conseil dans certain zone	Déterminant de l'accès au conseil agricole	Financement du dispositif du conseil agricole		
-faible maîtrise de la nouvelle approche de conseil agricole et non application de tous les types de conseil à l'exception du conseil technique spécialisé et du conseil de gestion à l'exploitation ; non maîtrise des lettres de missions par les agents	Performance du dispositif du conseil agricole	Performance du dispositif du conseil agricole		

Source : Nos propres investigations 2016



**CHAPITRE 2 : CADRE THEORIQUE  
ET METHODOLOGIE DE  
RECHERCHE**

Il sera question dans ce chapitre de la spécification de la problématique suivie de la clarification des concepts de base et de la revue sur le sujet suivie de la méthodologie de recherche.

## **2.1 Spécification de la problématique et clarification des concepts**

Après avoir spécifié le problème suivie des questions de recherche, des objectifs et des hypothèses nous allons définir quelques notions de base dans le sujet.

### **2.1.1 Spécification de la problématique**

Le secteur agricole est considéré comme le secteur clé de l'économie du Bénin. Les performances de cette économie dépendent en effet des résultats des productions agricoles, c'est-à-dire des productions végétales, animales, halieutiques et forestières. Elles-mêmes dépendantes des résultats des recherches agronomiques pour leur performance et pour leur viabilité et durabilité dans le temps et dans l'espace. (MAEP 2015)

Ainsi, dans une perspective de développement durable, la recherche et le conseil agricole constituent des piliers très importants qui se retrouvent à une position tactique dans la chaîne. La recherche vise à mettre au point des technologies et ou des options plus productives, innovantes, rentables, à moindre coût pour répondre aux besoins et contraintes des acteurs agricoles. La recherche vise l'efficacité et le progrès dans le monde agricole. Les services de conseil aux producteurs agricoles visent de nos jours à leur donner les capacités nécessaires pour analyser les écarts des résultats des exploitations et évaluer leur capacité à satisfaire aux besoins de la communauté et aux exigences du marché. C'est pourquoi l'option actuelle, qui privilégie une vision d'ensemble de solutions à travers des conseils appropriés et spécialisés aux exploitants agricoles, voit l'agriculture comme un facteur important pour stimuler la croissance et considère donc le conseil agricole comme un instrument capital pour soutenir les petits agriculteurs demandeurs d'appui divers (MAEP 2015).

Le conseil agricole constitue un moteur de développement de l'agriculture quand il est reconnu par les institutions et qu'il est maîtrisé par les producteurs, autrement dire c'est un outil accompagnateur des producteurs. Cet accompagnement consiste dans le processus de prise de décision à initier l'exploitant agricole au diagnostic de son exploitation ; le rassurer sur sa capacité de tirer un meilleur profit de ses activités pour accroître et sécuriser ses revenus (SNCA 2008).

La mise en œuvre du Conseil Agricole est basée sur le dialogue, l'échange, et les propositions de solutions que l'exploitant pense pertinentes, efficaces et rentables.

Il s'agit d'un dialogue permanent, itératif entre les techniciens et les exploitants agricoles, basé sur la confiance réciproque afin de permettre à ces derniers de trouver le cheminement le mieux indiqué pour l'amélioration et la sécurisation de leurs revenus(SNCA 2008).

Après une analyse approfondie des résultats des diverses études menées dans le cadre du conseil agricole et des systèmes d'encadrement des producteurs en cours depuis plusieurs décennies, quatre (4) types de conseils sont à développer dans une première phase d'application :le Conseil technique spécialisé ; le Conseil de gestion aux exploitations agricoles ; le Conseil à l'accès au marché ; le Conseil à l'organisation et à la planification locale (SOUDE et TAÏROU ,2011).

Selon G.Lionel (2011) dans la pratique, seuls le conseil technique et le conseil de gestion aux exploitations sont opérationnels. Les deux autres n'ont pas encore été développés. Cela ne tardera pas à se mettre en place car les conseils techniques ont eu un effet sur les niveaux de production qui ont augmenté. Le problème qui se pose de plus en plus est celui de la commercialisation des produits agricoles. Des tentatives d'accès au marché existent et il faudrait que ces initiatives, qu'elles soient endogènes ou non, soient renforcées.

Les préoccupations actuelles des exploitants sont plus précises et diversifiées. Elles touchent différents sous-secteurs et nécessitent des interventions de spécialistes. Les accompagnements à apporter aux exploitants agricoles concerneront de ce fait différents spécialistes pour des domaines qui relèvent de leur compétence d'où le conseil technique spécialisé est plus pratiqué.

Malgré la volonté de l'Etat de donner accès au conseil agricole à tous les producteurs, seul le littoral atteint les 100% en matière d'accès au conseil agricole. Le département le mieux loti en matière d'encadrement des exploitations agricoles est l'Alibori (96%), suivi de la Donga (91,7%) et du Borgou (88,9%). Les deux départements où ce taux est le plus faible sont le Mono (60,1%) et Plateau (42,2%). Le taux moyen d'accès au conseil agricole est de 78,4% au niveau national. (MAEP 2015 donc on remarque la moyenne géométrique de l'Ouémé-Plateau vient en dernière position avec 57,51%.

Toutes ces analyses sont faites sur la base des données de l'Enquête Statistique Agricole(ESA) réalisée par la Direction de Programmation et de Prospective (DPP) du MAEP où nous avons eu l'occasion de faire un stage académique de trois mois en vue de rédiger

notre rapport mémoire de fin de formation. Ladite direction a pour rôle de collecte, de traitement et de diffusion des informations nécessaires à une réflexion prospective et stratégique dans les domaines de compétences du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (MAEP). C'est dans cette optique qu'après plusieurs lectures des résultats issus de l'enquête statistique agricole, du livre blanc sur le conseil agricole(2007) et de la stratégie nationale de mise en œuvre du conseil agricole au Bénin (SNCA-2008) nous nous sommes demandé, Quels sont les facteurs qui expliquent l'accès aux conseils agricoles ? Quels sont les obstacles à l'adhésion des producteurs au système de conseils agricoles ? Quels sont les activités du conseil agricoles ? La réponse à ces questions va nous amener à « analyser les déterminants de l'accès au conseil agricole dans les départements de l'Ouémé et de plateau »

Ainsi la question centrale de cette étude est de savoir **quels sont les facteurs qui expliquent l'accès au conseil agricole ?**

L'étude se propose donc de trouver une approche de solution aux questions de recherches ci- après :

- Quelles sont les caractéristiques socio-économiques des producteurs ?
- Laquelle de ces caractéristiques déterminent l'accès au conseil agricoles ?

#### **2.1.1.2 Objectifs et Hypothèses de recherche**

L'objectif général qui préside à la réalisation de cette étude consiste à Analyser les déterminants de l'accès au conseil agricole.

Cet objectif se décline en deux (02) objectifs spécifiques

- Dégager les caractéristiques socio-économiques des paysans;
- Identifier les déterminants à l'adoption du conseil agricole par les paysans.

Pour poursuivre ces deux objectifs spécifiques, les hypothèses suivantes doivent être testées :

- La situation de résidence (éloignement de la résidence), l'accessibilité du village, le niveau d'instruction, l'accès au semence améliorée, le nombre de champs, le sexe des ouvriers influencent directement l'accès au conseil agricole.
- Le nombre de personne par EA, l'activité principale, l'âge, le sexe de l'exploitant influence indirectement l'accès au conseil agricole.

### 2.1.2 Clarification des concepts

#### a) Conseil agricole (CA)

Selon le Dictionnaire Petit Robert le conseil est « ce qui tend à diriger à inspirer la conduite des actions ». Le conseil est donc ceux dont nous avons besoin pour la gestion, les avis nécessaires pour une bonne conduite, orienter le choix etc. L'agriculture relative à l'agriculture est un processus par lequel les êtres humains aménagent leurs écosystèmes pour satisfaire les besoins alimentaires en premier et autres, de leurs sociétés. Elle désigne l'ensemble des savoir-faire et activités ayant pour objet la culture des sols, et, plus généralement, l'ensemble des travaux sur le milieu naturel (pas seulement terrestre) permettant de cultiver et prélever des êtres vivants (végétaux, animaux, voire champignons ou microbes) utiles à l'être humain. Le conseil en agriculture est un concept qui prend des acceptions différentes suivant les postures des intervenants. Ainsi, dans le cadre de la vulgarisation agricole, le conseil a souvent été associé au transfert de connaissances et de technologies du monde de la recherche et des techniciens vers celui des producteurs (DESJEUX et al, 2010)

Dans la SNCA élaboré au Bénin en 2008 le conseil agricole est un processus d'accompagnement méthodologique des exploitations agricoles pour une prise de décisions et la mise en œuvre, des décisions prisent autrement dit le conseil agricole met l'exploitant au centre de son exploitation. Il prend en compte l'ensemble de la situation d'une exploitation et cherche en dialogue avec le producteur un cheminement d'amélioration qui s'étend souvent sur plusieurs années. Le conseil est donc basé sur le dialogue entre expert et producteur.

La mise en œuvre du conseil agricole sera basée sur le dialogue, l'échange et les propositions de solution que le producteur pense pertinente, efficiente et rentable. Il s'agira d'un dialogue axé sur la confiance réciproque entre les deux parties ce qui permettra au producteur de trouver le moyen de sécuriser son chiffre d'affaire. L'application du conseil agricole suivra six principes fondamentaux : principe de contractualisation, de subsidiarité, de complémentarité, principe d'une adhésion libre et volontaire et de confiance réciproque. Cette mise en œuvre du conseil agricole se fera à partir d'une équipe pluridisciplinaire composée de conseiller agricole et de technicien relevant du domaine agricole.

Cependant la notion de conseil agricole peut également définir une posture visant à établir un dialogue entre le producteur (ou un groupe de producteurs) et le conseiller afin d'aider à la résolution d'un problème donné. Il peut également s'inscrire dans une démarche d'apprentissage visant à développer l'autonomie du producteur, voire à faciliter les interactions entre acteurs concernés par un problème pour produire de nouvelles

connaissances mobilisées dans l'action. Le conseil est de plus en plus perçu comme un sous-système du système d'innovation agricole, au sein duquel est reconnue une plus grande diversité des demandes (au-delà de la production agricole), engendrant une pluralité des fournisseurs de conseil (public, privé incluant les organisations de producteurs)(*Des jeux Y., Faure G., Gosselin P., Rebuffel P., 2009*).

Selon DESJEUX et al, 2009 le conseil agricole est reconnu comme une composante importante pour améliorer les performances des exploitations mais aussi pour contribuer à tisser des liens entre les agriculteurs, la recherche, l'enseignement agricole et d'autres acteurs de la société.

Le conseil s'appuie sur une méthode qui correspond à un ensemble de principes d'intervention, d'activités et d'outils mis en œuvre par un conseiller pour réaliser son travail. Il s'inscrit dans un "dispositif de conseil" qui peut être défini comme les acteurs impliqués dans le conseil avec les relations qu'ils entretiennent, les moyens et activités mis en œuvre, et les règles définies d'un commun accord pour atteindre les objectifs fixés. Le producteur peut accéder à plusieurs types de conseil fournis par différents acteurs. L'ensemble des acteurs s'inscrivent alors dans ce qui peut être considéré comme un "système de conseil". Il peut être défini aussi comme un appui et ou un service (formation, appui conseil, information, investigation) fournit à un producteur, à une collectivité locale, à n'importe quelles agences sur leurs activités rurales, en vue de l'aider à prendre une ou des décisions adaptées par rapport à leurs activités, malgré les contraintes et aux atouts de l'environnement. Le conseil agricole intéresse le secteur agricole au sens large (agriculture, élevage, foresterie, pêche etc.) et au sens strict l'agriculture mais aussi tous les secteurs évoluant en milieu rural.

Dans « Introduction aux Systèmes de vulgarisation agricole, Juin 2004, p 23 » apparaît une définition du conseil agricole comme étant l'ensemble des moyens mis en œuvre pour renforcer les capacités, des producteurs et élargir leurs possibilités de choix par rapport à l'acte de produire : en à mont en aval et pendant la production. . Les services de conseil agricole aux producteur et productrices agricole visent de nos jours à donner les capacités nécessaires pour analyser les écarts des résultats des exploitants et évaluer leurs capacités à satisfaire les besoins de la communauté et aux exigences des marchés.

### **b) Conseil à l'exploitation familiale(CEF)**

Le conseil à l'exploitation familiale est un processus de renforcement des capacités des paysans et paysannes à maîtriser les différentes facettes de leur activité (production agricole et autres activités génératrices de revenus, organisation du travail, transformation et

commercialisation) afin d'atteindre leurs divers objectifs familiaux ; il repose sur des méthodes d'apprentissage (incluant formation, échanges d'expériences, valorisation des savoirs paysans...) et d'aide à la décision (outils divers : trésorerie, marge brute, suivi technico-économique des productions...). Il est une démarche globale qui permet au producteur et sa famille d'analyser sa situation, de prévoir, de faire des choix, d'ajuster ses choix antérieurs, d'analyser et d'évaluer ses activités ; il s'agit de placer les familles rurales au centre de la fonction de conseil. Dans le SNCA le CEF est un processus du conseil agricole qui intègre la dimension familiale.

### c) Service du conseil agricole au Bénin

D'après SOUDE K. B. et TAÏROU A.WI (2011) dans *"l'étude sur la mise en place d'un système permanent de renforcement des capacités techniques des agents de base en conseil agricole"* Le concept de « Conseil agricole » tel que conçu pour être appliqué par la DICAF est une méthode de renforcement de capacités des producteurs afin de leur permettre d'acquérir des compétences techniques et économiques dans les domaines aussi variés que l'agriculture, l'élevage, la pêche, la gestion des ressources naturelles, la promotion de la qualité et la commercialisation des produits. L'appui aux exploitants agricoles se fera à travers quatre (4) types de conseils à savoir : (i) le Conseil technique spécialisé ; (ii) le Conseil en gestion des exploitations agricoles ; (iii) le Conseil à la promotion de la qualité et à l'accès au marché ; (iv) le Conseil à l'organisation et à la planification locale.

- ❖ **Le conseil de gestion** aux exploitants agricole vise à initier les exploitants pour qu'ils soient apte a analyser eux même leur exploitation en vue de trouver des solutions adéquate aux problèmes de rentabilité économique. Ce type de conseil à pour mission de renforcer la capacité du producteur à maitriser son exploitation, rendre les outils de gestion technico-économique disponible pour le producteur.
- ❖ **Le conseil technique spécialisé** vise donc à aider les producteurs à identifier les problèmes qui bloquent l'amélioration de la productivité agricole, formé sur la mise en pratique des technologies en réponses à leurs préoccupations pour accroitre la rentabilité de leur exploitation. Au Bénin ce type de conseil est plus appliqué que les autres au niveau de la commune sous la direction des RDR.
- ❖ **Le conseil à l'accès sur le marché** a pour objectif d'accompagner les producteurs dans leur activité et pour la mise en marché de leur produit agricole au meilleur prix.
- ❖ **Le conseil à l'organisation et à la planification** : son rôle est de fournir l'appui technique nécessaire pour la promotion des organisations professionnelles agricoles.

Ces différents types de conseil loin d'être contradictoire tissent un lien de succession et c'est l'ensemble de ces types de conseil qui constitue le conseil agricole.

- ❖ **Conseil au OPA** est un processus d'accompagnement des OPA par un renforcement institutionnel, organisationnel et de gestion et pour rendre un meilleur service aux membres
- ❖ **Appui conseil**, il se réalise lors de l'action et se distingue à deux niveaux : du conseiller à l'exploitant- de responsable au conseiller.

#### **d) Une exploitation agricole**

Est une unité économique de production agricole soumise à une direction unique et comprenant tous les animaux qui s'y trouvent et toute la terre utilisée, entièrement ou en partie, pour la production agricole, indépendamment du titre de possession, du mode juridique ou de la taille. La direction unique peut être exercée par un particulier, par un ménage, conjointement par deux ou plusieurs particuliers ou ménages, par un clan ou une tribu ou par une personne morale telle que société, entreprise collective, coopérative ou organisme d'état. L'exploitation peut contenir un ou plusieurs blocs, situés dans une ou plusieurs régions distinctes ou dans une ou plusieurs régions territoriales ou administratives, à condition qu'ils partagent les mêmes moyens de production tels que main-d'œuvre, bâtiments agricoles, machines ou animaux de trait utilisés sur l'exploitation

#### **e) Un exploitant**

Est une personne physique ou morale responsable de la marche de l'exploitation agricole et des grandes décisions concernant l'utilisation des ressources. Il a également la responsabilité technique et financière de l'exploitation. Il peut assurer la marche de l'exploitation directement ou confier la responsabilité du travail courant de la gestion à un régisseur salarié

#### **f) Evolution de la vulgarisation agricole**

La vulgarisation est le transfert des techniques du domaine de la technologie vers le domaine agricole. Ainsi au début de la colonisation, des centres de recherche ont été mise en place avec pour objectif de créer des technologies pour soutenir les objectif de production définir par l'administration coloniale. A partir de l'indépendance et ceci jusqu'en 1975 des centres d'intervention ont été créées pour des filières spécifiques. Ces sociétés d'intervention ont pour rôle d'assurer un bon encadrement des producteurs et aussi d'assurer une fourniture de semence, plants sélectionnés, approvisionnement en intrant commercialisation primaire etc. Cette période est caractérisée par une atomisation du dispositif de vulgarisation, la

recherche d'une synergie entre les actions d'appui à la production et d'un équilibre dans l'allocation des moyens entre les cultures d'exploitation et autre problème d'ordre animal, halieutique a conduit à la création des CARDER en 1975. Avec la définition des nouvelles structures de développement agricole et rural l'ensemble des problèmes des exploitations ont été prise en compte. La vulgarisation s'occupe donc des cultures vivrières, l'élevage, le maintien de la fertilité des sols, la structure du monde rural. A partir de 1986, avec le programme d'ajustement structurel(PAS) l'efficacité des méthodes de vulgarisation est remis en cause et aussi avec le cout trop élevé des CARDER. En 1993 le projet de restructuration des services agricole (PRSA) a été mise en œuvre et vient recentrer le rôle de l'état dans sa mission régaliennne d'orientation. Dans le souci de rendre l'agriculture plus performante des reforme ont été mené au niveau de CARDER et ces dernières ont conduit à la mise en place de CeRPA pour répondre à la nouvelle exigence de la nouvelle politique de développement. Après un diagnostic de l'évolution du dispositif de vulgarisation elle révèle plusieurs insuffisances, ces insuffisances sont d'ordre politique institutionnel structurel méthodologique etc. D'où la nécessité de mettre en place le conseil agricole.

#### **g) La vulgarisation et le conseil agricole.**

Le conseil peut être aussi considéré comme partie englobant de la vulgarisation, synonyme de diffusion élargie à un grand public, observer ici une dissociation stricte entre "vulgarisation" et "conseil" n'aurait pas nécessairement de sens dans la mesure où cette différence sémantique est rarement faite dans la littérature parcourue, principalement en langue anglaise. Il n'existe pas de traduction anglaise simple, littérale et complète, du terme français conseil. L'anglais utilise de manière plus englobant et parfois de façon indifférenciée, les termes "extension", "advice" et "advisory", même si "extension" prend des sens plus divers et est souvent assimilé à "advice". (cf. Synthèse bibliographique sur le conseil agricole – Desjeux Y., Faure G., Gasselin P., Rebuffel P.). Dans le livre blanc élaboré en 2007 la vulgarisation est un apport de connaissance de technologies, d'innovation en vue d'améliorer les performances techniques des activités des exploitants. A ce titre elle est considérée comme un outil du conseil agricole.

## **2.2. Travaux antérieurs et méthodologie de recherche**

Dans cette partie nous allons essayer d'abordé les travaux réalisés par d'autre chercheurs dans le domaine de notre recherche suivie des modèles utilisés et enfin de la méthodologie de recherche.

## 2.2.1 Travaux antérieurs

### 2.2.1.1 Travaux pertinents sur le sujet

Le domaine que nous nous préparons à aborder n'est pas en tant que tel vierge. Quelques études ont cherché à identifier les facteurs qui conditionnent l'accès au conseil agricole. Un premier élément de réponse est bien sûr l'offre de conseil.

**Agunga et Igodan (2007)** cité par Yann Des jeux et al (2009), dans la *"Synthèse bibliographique sur le conseil agricole en agriculture"* sur l'initiative de Sup Agro Montpellier, Inrad et Cirad, montrent que les producteurs de l'Ohio (Etats-Unis) engagés dans l'agriculture durable ne sont pas satisfaits par les conseils prodigués sur ce sujet par les organisations fournissant du conseil, et n'entretiennent donc pas de relations avec elles.

Un élément qui peut déterminer la participation des agriculteurs, est le coût qu'ils devront supporter pour accéder à ce conseil. Dans le cas du Bénin, **Moussa (2006)** explique que les agriculteurs perçoivent comme inique le fait de devoir payer pour accéder aux connaissances, considérées par ailleurs comme un bien public. L'auteur constate aussi que ce conseil payant provoque une baisse de la demande en services, un accès inégal à l'information parmi les producteurs, et une altération des relations de confiance entre ces derniers. Selon l'auteur, le fait de devoir payer pour un service en diminue la demande, et diminue l'adoption d'innovations lorsque ce conseil tend à promouvoir leur adoption. Même s'il est généralement admis que la majorité des agriculteurs ne peuvent supporter la totalité des coûts du conseil, et pas seulement dans les pays du Sud, leur participation est en débat. L'accent est mis, soit sur le consentement à payer des producteurs quand il est envisagé de mettre en place un service payant, soit sur la capacité à payer des producteurs quand il existe déjà un service payant.

D'après la même source (op. cit, 2009.), **Foti et al. (2007)**, dans une enquête menée auprès d'agriculteurs au Zimbabwe, visant à mesurer les déterminants liés à l'adoption d'un conseil payant, grâce à l'utilisation d'un modèle de régression, estiment que la demande pour un conseil payant dépend notamment du degré d'ouverture sur le marché, du revenu du producteur, de la taille de l'exploitation, et de l'attitude face au risque.

**Faure et Kleene (2004)**, en travaillant sur la mise en place du Conseil à l'Exploitation Familiale en Afrique de l'Ouest, affirment que si la participation financière des agriculteurs doit être adaptée à leurs ressources, elle peut-être cependant déterminante pour s'assurer de leur engagement dans les démarches de conseil.

**Pennings et al. (2005)**, dans leur analyse des critères poussant les agriculteurs américains à souscrire à un service de conseil (le *"Market Advisory Service"*), utilisent quant à eux le critère de retour financier, combinant donc la participation financière des agriculteurs

au conseil au bénéfice financier qu'ils en retirent. L'approche proposée par ces auteurs intègre également des critères non financiers dans l'étude des déterminants de la probabilité d'utilisation du système de conseil. Ainsi, sur la base d'une enquête réalisée auprès de 1 399 agriculteurs et d'une analyse économétrique, ces auteurs montrent que la probabilité d'utilisation du service proposé dépend de la perception qu'ont les agriculteurs de la performance du système conseillé (en terme de réduction du risque agricole et en terme de retour financier), et de la compatibilité de ce système avec les stratégies et les objectifs de vente des agriculteurs.

En revanche, **Faure et al.** (2004) cité par FAURE (2010) considèrent, dans le cas de la mise en place du Conseil à l'Exploitation Familiale (CEF) en Afrique de l'Ouest, que la participation des agriculteurs aux coûts liés au conseil est importante pour s'assurer de leur engagement, tout en précisant que cette participation doit être adaptée aux moyens de l'agriculteur.

Cependant, la participation à un service de conseil n'est pas toujours conditionnée à des critères économiques et peut également être liée à des critères sociologiques.

**Hoang et al.** (2006) cité par FAURE (2010) évoquent des considérations ethniques, tandis que **Lahai et al.** (1999) analysent l'impact du 'genre' (féminin vs. masculin) des conseillers sur l'accessibilité des agriculteurs au conseil au Nigeria ; la question du 'genre' étant primordiale en matière de participation au conseil en Afrique. Ces auteurs ont abordé cette question en interrogeant, à l'aide de questionnaires pré-testés et passés au cours d'entretiens individuels semi-directifs en face-à-face, 213 agriculteurs (141 hommes, 72 femmes) suivis par des conseillers masculins et 115 agriculteurs (22 hommes, 93 femmes) suivis par des conseillers féminins. Leurs résultats montrent une différence significative : les agricultrices suivies par des conseillères participent plus massivement aux opérations de conseil, développent une plus grande conscience professionnelle et acquièrent plus facilement les connaissances techniques et pratiques, que celles suivies par des conseillers masculins.

Cette question du 'genre' comme déterminant de la participation au conseil est en effet particulièrement centrale dans les pays du Sud et a également été soulevée par bon nombre d'autres auteurs (voir par exemple **Haug, 1999 ; Hoang et al, 2006**). **Saima et al. (2005)** ont mené des enquêtes au Pakistan et montrent les difficultés rencontrées par les femmes pour développer des activités productives ou pour accéder au conseil. Ils soulignent la nécessité d'avoir des spécialistes sur les sujets d'intérêt pour les femmes.

Enfin, peu traitée par les auteurs mais recommandée par certains (ex : Faure et Kleene. 2004), la prise en compte du niveau d'alphabétisation (ou de non alphabétisation) des

populations préfigure de fait leur participation aux programmes de conseil qui ne seraient pas adaptés. Pour **Faure et Kleene (2004)**, la prise en compte du niveau d'alphabétisation des populations préfigure leur participation aux programmes de conseil menés en Afrique de l'Ouest et basés sur l'utilisation de l'écriture.

De nombreux agriculteurs n'ont pas accès au conseil, et cela peut être lié à des facteurs dépendant du système agricole, de la structure d'exploitation (bien que peu d'études abordent cette problématique), ou encore des facteurs socio-économiques, géographiques, voire (géo-) politiques.

Dans le cadre français, *Mundler et al. (2006)* reconnaissent que peu d'informations sont disponibles concernant le taux de pénétration du conseil chez les agriculteurs. Sur la base de données issue du recensement général agricole (RGA) de 2000, ces auteurs ont montré que seulement 26% des exploitations agricoles de Rhône-Alpes étaient suivies par un technicien, mettant ainsi en évidence l'impact très modéré des Chambres d'Agriculture dans la diffusion des connaissances, des informations liées et des techniques. Ceci résulte en partie d'un manque de moyens humains au sein des Chambres d'Agriculture.

Cependant, compte tenu de l'évolution croissante des exigences réglementaires de l'agriculture (nécessitant un accompagnement des exploitations agricoles) et du faible niveau d'insertion des petites et moyennes exploitations dans les réseaux de conseil existants, ces auteurs estiment que la situation apparaît comme paradoxale et inadéquate à l'heure où les agriculteurs ont besoin de mobiliser de nouvelles connaissances et compétences pour répondre au nombre croissant des prescriptions auxquelles ils sont soumis.

### **2.2.1.2 Revue des travaux méthodologiques pertinents**

Cette partie comporte quelques modèles pour tester l'hypothèse 2 de notre étude.

#### **a) Régression logistique**

La régression logistique se définit comme étant une technique permettant d'ajuster une surface de régression à des données lorsque la variable dépendante est dichotomique. Cette technique est utilisée pour des études ayant pour but de vérifier si des variables indépendantes peuvent prédire une variable dépendante dichotomique. La régression logistique n'exige pas que les prédicteurs soient distribués normalement, linéaires ou qu'ils possèdent une variance égale entre chaque groupe. Toutefois, cette technique s'applique uniquement à de grands échantillons. Les prédicteurs (variables indépendantes) peuvent être des variables dichotomiques ou continues (Tabachnick et Fidell, 2000).

Équation utilisée :  $\text{Ln} (\hat{Y} / 1 - \hat{Y}) = A + \sum B_j X_{ij}$

Cette équation correspond au Log naturel de la probabilité de faire partie d'un groupe divisée par la probabilité de ne pas faire partie du groupe.

En fait, elle provient de l'équation de la régression linéaire où est ajouté le log des rapports de cote (Tabachnick et Fidell, 2000). Brièvement le fonctionnement consiste à calculer les coefficients de régression de façon itérative. Cela signifie que le programme informatique, à partir de certaines valeurs de départ pour  $b_0$  et  $b_1$ , vérifiera si les log chances estimés sont bien ajustés aux données, corrigera les coefficients, réexaminera le bon ajustement des valeurs estimées, etc., jusqu'à ce qu'aucune correction des coefficients ne puisse atteindre un meilleur résultat (Howell, 1998 ;Samuel *AMBAPOUR 2003*)

### **b) Analyse de fréquence multivariée**

Concernant

l'analyse de fréquences multivariées, les prédicteurs doivent être des variables discrètes alors que dans la régression logistique, les prédicteurs peuvent être continus dichotomiques ou discrets. Également, tel que mentionné précédemment, la distribution de ces derniers ne doit pas nécessairement être normale et l'homogénéité des variances n'est également pas requise, contrairement à la régression multiple. Ainsi, pour cette technique, ces deux aspects s'avèrent nécessaires (Tabachnick et Fidell, 2000).

### **c) Analyse discriminante**

L'analyse discriminante consiste à distinguer deux groupes ou plus sur la base d'un ensemble de variables. Il s'avère difficile de confirmer que la régression logistique surpasse complètement l'analyse discriminante. Néanmoins, cette dernière soumet les variables indépendantes à certaines conditions d'applications restrictives de normalité qui s'avèrent parfois difficiles à respecter. Or, la régression logistique n'impose pas de telles conditions aux variables indépendantes, qui peuvent aussi bien être catégorielles que continues.

## **2.2.2 CADRE METHODOLOGIQUE**

### **2.2.2.1 Population cibles mode d'échantillonnage et outil de collecte**

#### **a) Population cibles**

Notre étude est portée sur les départements de l'OUEME et PLATEAU. Situés entre les 6ème et 7ème degrés de latitude nord, les départements de l'Ouémé et du Plateaux couvrent une superficie d'environ 4.700 km<sup>2</sup>. Ils sont limités au nord par les départements du Zou et des Collines, au sud par l'Océan Atlantique, à l'est par la République Fédérale du

Nigeria et à l'ouest par les départements de l'Atlantique et du Littoral. Cet ensemble régional est bordé au sud par l'Océan Atlantique sur 23 km. Il comporte trois zones caractéristiques distinctes :

- ▶ La zone de la vallée : elle regroupe les communes de Dangbo, d'Adjohoun, de Bonou et des Aguégus. Ces dernières sont souvent exposées à des inondations avec, comme corollaire, de très importants dégâts sur la production et les infrastructures.
- ▶ La zone du littoral : elle comprend les communes de Sèmè-Podji, d'Avrankou, d'Adjarra, de Porto-Novo et d'Akpro-Misséréti. C'est notoirement un centre de commerce et d'artisanat où se pratique subsidiairement l'agriculture.
- ▶ La zone du plateau : elle réunit les communes de Kétou, de Pobè, de Sakété, d'Ifangni et d'Adja-Ouèrè. C'est le principal grenier de la région.

Leur population cumulée est de 1.137.888 âmes, avec 730.772 habitants pour l'Ouémé, soit un taux de répartition de 64,22% et 407.116 pour le Plateau, soit un taux de répartition de 35,78% (RGPH 2002). Les principales activités de cette région sont l'agriculture (cane à sucre dans le littoral, palmier à huile dans le plateau, arachide, maïs,) la pêche dans la vallée et de l'artisanat.

#### **b) Procédure d'échantillonnage**

Les données utilisées dans cette étude proviennent de l'enquête statistique agricole réalisée par le MAEP à l'entremise de sa direction de programmation et de prospective. C'est une enquête qui a couvert tous les départements du Bénin. Cette enquête a utilisé la liste officielle et complète des villages établie par l'INSAE suite au RGPH3 de 2002. Les villages retenus sont tirés selon un mode de tirage à probabilité inégale basé sur la population totale de 2002.

Au total 38 villages dans l'OUEME et 21 dans le PLATEAU ont été enquêtés. Soit environ 325 exploitations dans l'Ouémé et 195 exploitations dans le plateau. La taille considérée ici est le nombre de ménage soit 520 au total.

#### **Définition des variables et outils de collecte**

La collecte des données vise à regrouper toute la littérature sur les variables explicatives de l'accès au conseil agricole dans l'Ouémé et le plateau en particulier et au Bénin en générale. A cet effet, les principaux outils pour définir les variables sont regroupés dans le tableau suivant. Concernant la recherche documentaire nous avons eu à visiter le centre de documentation du MAEP et de la FSA. Nos interviews et les entretiens concernent les personnes ressources de DICAP, de la DPP puis du CARDER d'Abomey Calavi.

**Tableau n°8 : variables et outils de collecte**

Hypothèses	Variables	Outils de collecte
La situation de résidence (éloignement de la résidence), l'accessibilité du village, le niveau d'instruction, l'accès au semence améliorée, le nombre de champs, le sexe des ouvriers influencent directement l'accès au conseil agricole.	La situation de résidence, l'accessibilité du village, le niveau d'instruction, l'accès au semence améliorée, le nombre de champs, le sexe des ouvriers, le nombre de personne par EA, l'activité principale, l'âge, le sexe de l'exploitant	Recherche documentaire Entretiens Internet Interviews
Le nombre de personne par EA, l'activité principale, l'âge, le sexe de l'exploitant influence indirectement l'accès au conseil agricole.		

### 2.2.2.2. Méthode d'analyse

#### 2.2.2.2.1 Spécification d'outils d'analyse

Pour pouvoir vérifier les hypothèses émises au départ nous allons utiliser deux outils comme le présente le tableau n°9.

**Tableau n°9 : Outil d'analyse par hypothèse**

Hypothèses	Outils d'analyse
La situation de résidence (éloignement de la résidence), l'accessibilité du village, le niveau d'instruction, l'accès au semence améliorée, le nombre de champs, le sexe des ouvriers influencent directement l'accès au conseil agricole.	Statistique descriptive Model logit
Le nombre de personne par EA, l'activité principale, l'âge, le sexe de l'exploitant influence indirectement l'accès au conseil agricole.	

#### 2.2.2.2.2 Procédure d'estimation et test du modèle

Modéliser et appréhender la situation "avoir" accès ou "non" au conseil agricole ne relève pas des modèles économétriques traditionnels (modèles linéaires). En effet, la variable endogène (avoir accès ou non accès) et certaines variables explicatives, sont des variables

dites dichotomiques. C'est-à-dire ce ne sont pas des variables continues comme dans le cas des séries chronologiques. De plus, les modalités de ces variables ont des caractères qualitatifs et ne sont donc pas dans un ordre logique (ordinal). Pour traiter des données variables qualitatives, des travaux ont été initiés respectivement par les économistes D. Mac Fadden (1974) et J. Heckman (1976) et se sont révélés innovants. Dès lors, grâce à sa simplicité et ses nombreuses utilisations économétriques, le modèle LOGIT que nous allons utiliser est devenu le modèle par excellence. De plus, ce modèle est quasiment intégré dans tous les logiciels statistiques et économétriques.

La forme générale se présente comme suit : (1)

Avec  $A$  la constante,

$B_j X_{ij}$  le vecteur des variables exogènes et

$Y_i$  variable endogène dichotomique ( $Y_i=1$  pour accès au conseil et  $Y_i=0$  pour non accès au conseil).

La formalisation de notre modèle logistique se présente comme suit :

(2)

Avec  $Y_i$  : variable endogène dichotomique ( $Y_i=1$  pour accès au conseil et  $Y_i=0$  sinon) qui suit une loi de Bernoulli de paramètre  $p$

$x_i$  : caractéristiques socio- économiques (concernant les variables explicatives) ;

$p$  : fonction de probabilité  $p$  ( $Y_i=1$ ) est la probabilité que l'exploitant ait accès au conseil agricole) ;

$F$  : fonction de répartition de la loi logistique

$Y$  suit une loi de Bernoulli de paramètre  $p$ . l'application de la transformation logit permet de travailler sur les valeurs entre  $[-\infty ; +\infty]$

Logit( $p$ )= $\ln \left( \frac{p}{1-p} \right)$

- **Mesure de la qualité du modèle**

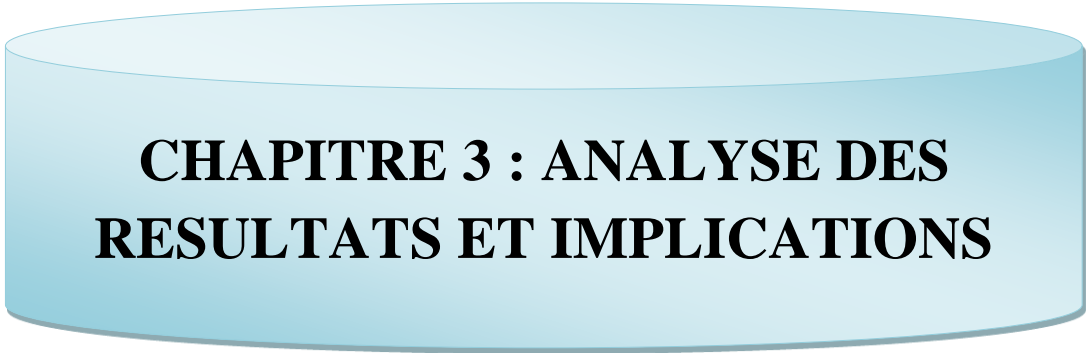
Comme pour la régression linéaire, l'objectif de la régression logistique est que la variable ajoutée au modèle permette plus efficacement de prédire l'appartenance au groupe que ne le fait le modèle initial (sans prédicteurs). La probabilité log (log likelihood), qui s'apparente à la somme des carrés résiduelle ( $SC_R$ ), permet de comparer la valeur observée et prédite pour une personne et ainsi d'évaluer le degré d'imprécision du modèle. Cette probabilité indique quelle proportion de variance il reste à expliquer après avoir intégré le prédicteur au modèle. Lorsque la valeur de la probabilité log reste élevée, le modèle est peu ajusté aux données, puisqu'il demeure beaucoup de variance à expliquer.

La signification de la diminution de la probabilité log est évaluée dans une distribution  $\chi^2$ . La statistique  $\chi^2$  remplit donc le même rôle que la valeur F et nous indique si le modèle est significatif.

- **Le changement de proportion :  $\exp b$**

Occupant une fonction similaire à celle du coefficient  $b$  dans la régression linéaire, le coefficient  $\exp b$  indique le changement de proportion (*odds ratio*) lorsque le prédicteur  $X$  augmente d'une unité. Lorsque la valeur est plus grande que 1, la probabilité augmente avec le changement.

Il faut savoir que la probabilité qu'un événement arrive (*odds*) est définie comme la probabilité qu'il arrive divisé par celle qu'il n'arrive pas. La vraisemblance correspond à la probabilité d'obtenir l'échantillon  $\Omega$  à partir d'un tirage dans la population. Elle varie donc entre 0 et 1. La méthode du maximum de vraisemblance consiste à produire les paramètres  $\beta = (\beta_0 \beta_1 \beta_2 \dots \beta_k)$  de la régression logistique qui rendent maximum la probabilité d'observer cet échantillon.



**CHAPITRE 3 : ANALYSE DES  
RESULTATS ET IMPLICATIONS**

Ce chapitre présente les applications statistique et logistique afin de vérifier nos différentes hypothèses. Pour ce faire, il présente dans un premier temps la description des variables puis dans un second temps l'analyse des résultats du modèle.

### 3.1 Description des variables à l'étude

Elle consiste à faire l'analyse des différents tableaux de répartition réalisée à partir des données et d'en tirer les conclusions partielles.

Le tableau n°10 nous informe que parmi les 325 exploitations enquêtées dans l'Ouémé, 122 sont non encadrés contre 203 encadrés dans ledit département tandis que le plateau comporte 120 exploitations non encadrés sur ces 195 enquêtées. Avec un total de 242 non encadré pour les deux départements et de 278 encadrés. On en déduit donc une variabilité d'accès aux activités de conseil agricole dans les deux départements.

**Tableau n°10 : Croisement entre départements et encadrement**

	Encadrement		Total
	Non	Oui	
Ouémé	122	203	325
Plateau	120	75	195
Total	242	278	520



**Graphique n°4 Répartition selon l'encadrement par départements**

Source : Nos propres investigations 2016

## Analyse des déterminants de l'accès au conseil agricole dans les départements de l'Ouémé de Plateau

### Accessibilité

Le tableau n°11 nous montre qu'environ 40% des exploitations enquêtées et encadrés sont dans des villages accessibles en permanence contre 55 non encadrés dans l'Ouémé. Par contre dans le département du plateau 74% sont non encadrés et 64% encadrés.

Dans les villages accessibles saisonnièrement environ 49% sont non encadrés contre 48% encadré dans l'Ouémé. Le plateau compte 19% exploitation non encadré parmi les villages accessibles saisonnièrement contre 35% encadrés.

En termes de voie d'accès au village, il ressort que parmi les 16% des villages traversé par une voie bitumée, environ 18% sont encadré dans l'Ouémé contre 12% non encadrés. Par contre dans le département du plateau 25% des villages enquêtés sont traversée par une voie bitumée et avec 25% des exploitations encadrées contre 25% non encadrés. Donc l'accessibilité varie d'un village à un autre et d'un département à un autre.

Tableau n°11 : Récapitulation des observations selon accessibilité du village et la nature de la voie en fonction de l'encadrement et par départements

Département	Le CE est-il encadré?	Le village est-il accessible en permanence?	Le village est-il accessible saisonnièrement?	La voie d'accès au village est bitumée	La voie d'accès au village est non bitumée	La voie d'accès au village est une piste	La voie d'accès au village est un sentier	La voie d'accès au village est ferrée
Ouémé	Non	0,55	0,49	0,12	0,36	0,53	0,52	0,07
	Oui	0,40	0,48	0,18	0,62	0,52	,57	0,10
	Total	0,46	0,49	0,16	0,52	0,52	,55	0,09
Plateau	Non	0,74	0,19	0,25	0,51	0,72	,57	0,00
	Oui	0,64	0,35	0,25	0,49	0,72	,84	0,00
	Total	0,70	0,25	0,25	0,50	0,72	,68	0,00
Total	Non	0,64	0,34	0,19	0,43	0,62	0,55	0,04
	Oui	0,46	0,45	0,20	0,59	0,57	0,64	0,08
	Total	0,55	0,40	0,19	0,52	0,60	0,60	0,06

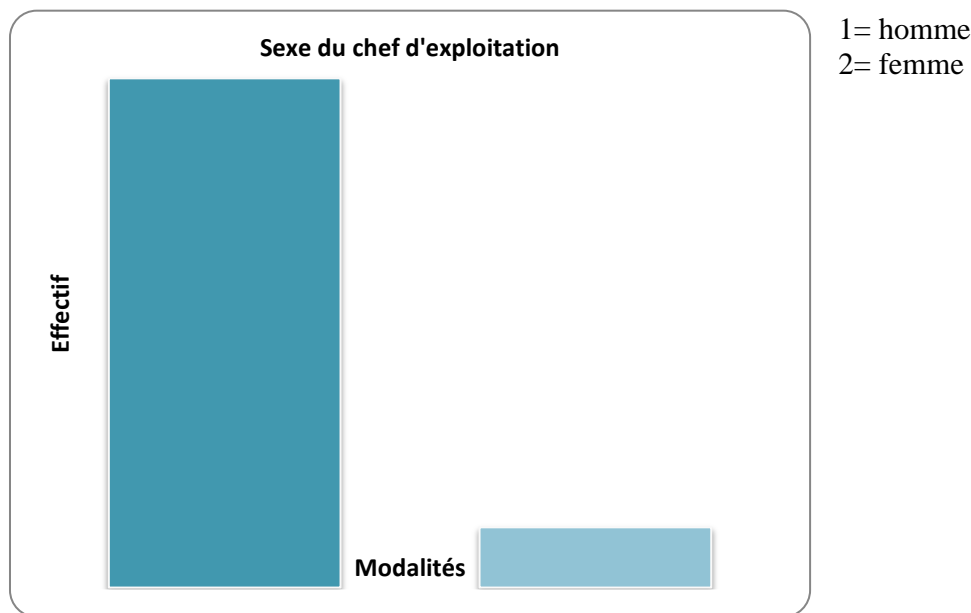
Source : Nos propres investigations 2016

### Sexe

Le tableau n°12 nous informe que parmi les 520 exploitations enquêtées environ 465 sont gérées par les hommes soit 89,43% et 55 par les femmes soit 10,57%. Donc le sexe est un facteur clé dans la détention d'une exploitation par conséquent peut expliquer l'accès au conseil agricole dans les deux départements. En effet, est chef d'exploitation celui qui a la gestion technico-économique de l'exploitation. Ces statistiques confirment les réalités de la société. Et par conséquent le sexe varie d'un exploitant à un autre.

**Tableau n°12 Répartition en fonction du sexe du CE et par départements**

Département	Sexe du chef d'exploitation		Total
	Masculin	Féminin	
Ouémé	90,7%	9,3%	100,0%
Plateau	89,3%	10,7%	100,0%
<b>Total</b>	<b>89,43%</b>	<b>10,57%</b>	<b>100,0%</b>



**Graphique n°5 : Histogramme de la répartition en fonction du sexe**

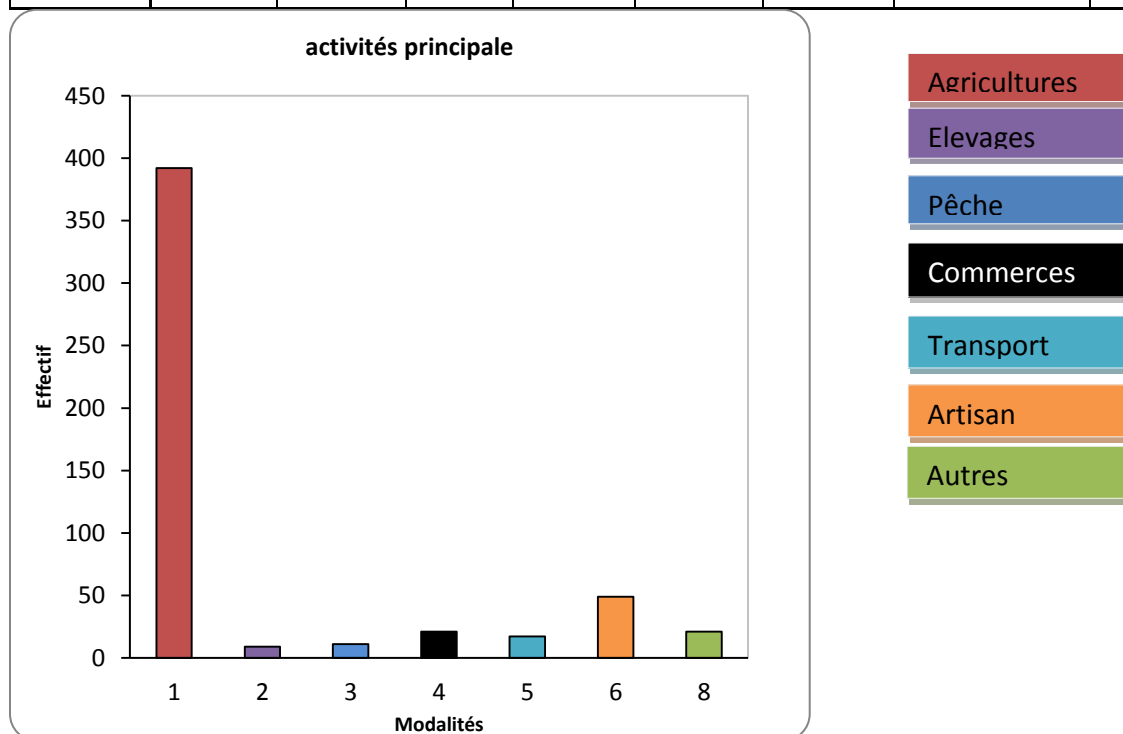
Sources : Nos propres investigations 2016

### Activité principale

Dans les deux départements en général, le choix des activités agricoles varie d'un milieu à un autre. L'activité agricole principalement pratiquée par les chefs d'exploitations enquêtées reste dominé à 77,7% par l'agriculture. Il s'agit de la production végétale (cultures céréalières, maraichères, racines et tubercules et les cultures industrielles etc.). A côté de la production végétale, l'artisanat est la deuxième activité principale. Elle occupe 8,55% des chefs d'exploitation ; en suite vient le commerce et les autres activités comme le montre le tableau n°13. Et donc l'activité principale varie d'un exploitant à un autre.

**Tableau n°13 Répartition en fonction d'activité principale du CE et par départements**

Départ	Activité principale du CE							Total
	Agricu	Elevage	Pêche	Comm	Transp	Artisan	Autre activité	
Ouémé	74,4%	2,8%	2,8%	3,6%	3,9%	8,8%	3,6%	100,0%
Plateau	81,0%	,5%	,0%	3,9%	1,5%	8,3%	4,9%	100,0%
Total	77,7%	1,65%	1,4%	3,75%	2,7%	8,55%	4,25%	100,0%



**Graphique n°6 : Histogramme selon les activités principales**

Source : Nos propres investigations 2016

### Age

La majorité des chefs d'exploitation dans les départements de l'Ouémé et du plateau sont relativement jeunes. L'analyse du tableau fait ressortir les observations suivantes : d'une manière générale et dans les deux départements, la classe d'âge de 25 à 45 ans est la plus dominante 48,3%. La tranche d'âge de 45 à 65 ans occupe la deuxième place avec un taux 40,7% comme le montre le tableau n°14. On en déduit donc que l'âge varie aussi d'un paysan à un autre.

**Tableau n°14 Répartition en fonction de l'âge et par départements**

Département	Age du chef d'exploitation selon la classe				Total
	15 à 25 ans	25 à 45 ans	45 à 65 ans	65 ans et Plus	
Ouémé	5,7%	53,6%	36,5%	4,1%	100,0%
Plateau	6,3%	42,9%	44,9%	5,9%	100,0%
<b>Total</b>	06%	48,3%	40,7%	05%	100,0%

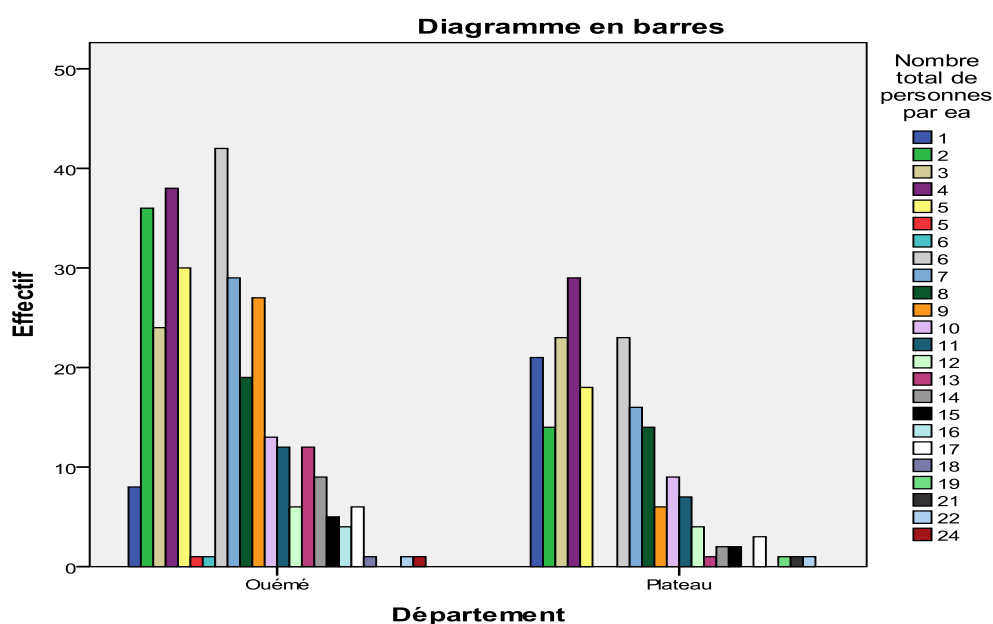
Source : Nos propres investigations 2016

### Taille moyenne des exploitations

La taille moyenne des exploitations au niveau des deux départements est estimée à 6,39 personnes. Elle varie d'une région à une autre 5,65 pour le plateau 6,75 pour l'Ouémé selon le tableau n° 15. Et donc varie d'un exploitant à un autre.

**Tableau n°15 répartition selon la taille moyenne des exploitations par commune**

Commune	Moyenne	Ecart-type
Adjarra	6,57	0,476
Adjohoun	6,66	1,545
Aguégués	8,05	1,845
Akpro- Misséréte	4,67	0,918
Avrankou	8,41	1,213
Bonou	6,36	0,888
Dangbo	6,94	1,059
Porto-Novo	7,11	0,887
Sèmè-Podji	6,06	0,659
Ouémé	6,75	0,43
Adja-Ouèrè	5,56	0,485
Ifangni	5,99	1,163
Kétou	4,84	0,722
Pobè	6,85	0,927
Sakété	5,49	0,362
Plateau	5,65	0,56
Total	6,39	0,021



**Graphique n°7 : Répartition de la taille par départements**

Source : Nos propres investigations 2016

### Niveau d'étude

De l'analyse du tableau, il ressort que plus de 95% des ouvriers travaillant sur les exploitations sont non scolariser et que moins de 5% le sont avec différent niveau de scolarisation. Ce qui justifie la réalité des choses en générale au Bénin, ce sont les non scolarisés qui vont aux champs et donc le niveau d'étude varie d'un agriculteur à un autre.

**Tableau n°16 Répartition selon le niveau d'étude**

niveau	non scolariser	Primaire	Secondaire 1	Secondaire 2	Université	Autre	Total
Effectif	498	09	05	04	03	01	520
Pourcentage	95,8	1,7	2	0,8	0,6	0,2	100

Source : Nos propres investigations 2016

### Caractéristiques des exploitations

L'analyse du tableau révèle la différence entre les caractéristiques des exploitations dans l'Ouémé et dans le plateau. Il ressort que le nombre moyen de champs et de parcelle par exploitation diffère d'un département à un autre. On peut estimer à 2,91 le nombre de champs moyen dans l'Ouémé, 2,21 dans le plateau ; à 4,11 le nombre moyen de parcelle dans l'Ouémé et 2,91 dans le plateau. Cette différence peut s'expliquer par la petite superficie que qu'ouvre le plateau. Par conséquent la taille de l'exploitation dans l'Ouémé est plus considérable que dans le plateau. Notons aussi que la superficie totale des parcelles dans le plateau est plus grande que les superficies des parcelles agricoles dans l'Ouémé. On peut donc affirmer la variabilité de ces caractéristiques.

Malgré les grandes superficies de parcelle dans l'Ouémé, les superficies mise en valeur ainsi que les superficies moyennes par actif agricole dans le plateau sont considérables que celles dans l'Ouémé. On peut donc affirmer les exploitants dans le plateau travaillent plus que ceux de l'Ouémé ce qui est logique lorsqu'on considère la superficie moyenne par tête de l'exploitation agricole.

Bien vrai que les femmes agricoles des deux départements ensemble sont négligeables, celles du plateau sont plus agricole que celles de l'Ouémé. Mais tel n'est pas le cas des hommes du plateau rendant ainsi le taux moyen d'activité dans le plateau moins considérable 92,23% contre 94,39% dans l'Ouémé. Ces chiffres sont justifiés par la diversité des cultures dans l'Ouémé, environs 8 contre 4 dans le plateau.

A la vue de ces résultats on peut affirmer que les caractéristiques de l'exploitation diffèrent d'un département à un autre et que ces caractéristiques peuvent influencer l'accès au conseil.

**Tableau n ° 17 : Répartition des caractéristiques par départements**

Caractéristiques de l'exploitation	Ouémé		Plateau	
	Moyenne	Ecart type	Moyenne	Ecart type
Nombre moyen de champs par exploitation	2,91	0,159	2,12	0,137
Nombre moyen de parcelles par exploitation	4,15	0,302	2,91	0,221
Taille moyenne de l'exploitation agricole (en nombre de personnes)	6,74	0,488	5,65	0,36
Superficie totale moyenne des parcelles de l'exploitation agricole	3,1706	0,48278	3,6022	0,31612
Superficie moyenne mise en valeur par exploitation	2,057	0,18241	3,3039	0,22463
Taux moyen d'activité par exploitation agricole	94,3991	0,51344	92,231	0,78386
Taux moyen d'activité pour les femmes	1,265	0,42388	2,4844	1,21983
Taux moyen d'activité pour les hommes	98,735	0,42388	97,5156	1,21983
Taux moyen de dépendance par exploitation agricole	5,6009	0,51344	7,769	0,78386
Superficie moyenne par actif agricole	0,6897	0,12832	0,9253	0,10149
Superficie moyenne par tête (ou membre) de l'exploitation agricole	0,6524	0,12245	0,8774	0,10044
Nombre moyen de cultures par exploitation	7,58	0,957	4,61	0,351
Taux moyen d'emblavure par exploitation	82,2339	4,98956	97,0139	1,17896

Source : Nos propres investigations 2016

Après analyse de chaque tableau il ressort que les caractéristiques socio-économiques des exploitants varient. Et ces caractéristiques peuvent influencer directement ou indirectement l'accès au conseil agricole.

### 3.2 Identification des déterminants de l'accès au conseil agricole

L'application du modèle LOGIT sous le logiciel SPSS nous a permis, entre autres, d'obtenir les résultats présentés dans le tableau 18.

**Tableau n°18 : Résultats de l'analyse sous SPSS**

Taille de l'échantillon : 520

Pourcentage correct : 68,5%

Khi-deux : 112,974

Probabilité : 0,000

Pseudo de R<sup>2</sup> : 15,68%

Log vraisemblance : 605,743

Variable	Modalité	Coefficient	Significativité	Odds ratios
Accessibilité	Permanence	1,329	5%	0,153
	Saisonniers	0,601	5%	0,327
Sexe ouvrier	Masculin	-0,704	5%	0,263
	Féminin			
Niveau de scolarité	Non alpha	0,161	5%	0,683
	Alphabétisé	0,59	5%	1,034
Situation de résidence	Sit de res	-1,443	5%	0,99
Accès au semence améliorée	Semence	1,617	5%	3,326
Nombre de champs	Nbre de cha	0,70	5%	1,07
Constante	Constante	1,254	5%	

Il ressort au vu de ces résultats que le modèle est globalement satisfaisant (Pourcentage correct élevé, Probabilité liée au Khi-deux quasiment nulle, Pseudo R<sup>2</sup> assez élevé, et les variables sont significative).

A l'analyse des résultats du tableau n°17 on peut tirer les conclusions suivantes :

Le sexe de l'exploitant semble ne pas avoir d'influence sur modèle. Cette conclusion peut s'avérer fautive dans la mesure où la plus part des exploitants enquêtés sont des hommes. Mais notons qu'au seuil de 10% le sexe de l'exploitant a d'influence indirecte sur le model. Et donc par conséquent on ne peut pas généraliser cette conclusion sur le plan nationale.

L'âge de l'exploitant semble aussi ne pas déterminer son adhésion aux services de conseil agricole. Ce résultat est logique dans la mesure où l'exploitant jeune ou vieux peut adhérer à une OP pour un conseil collectif s'il en a envie.

Le niveau de scolarité semble influencé positivement le model. Plus l'exploitant va à l'école et atteint un niveau, il a deux fois plus de chances d'être visité par un conseiller. Dans la réalité, les exploitants savant lire et écrire ont une aptitude à capter vite les choses. Mais ce résultat est discutable dans la mesure où l'intelligence n'est pas l'apanage des instruits.

La situation de résidence semble influencer négativement l'accès au conseil agricole. Plus l'exploitant est éloigné (résidence absente du territoire), il a moins d'une chance que ses compatriotes qui ont leur résidence présente d'avoir accès au conseil agricole. Cela peut s'expliquer par le fait que si la résidence est présente, l'exploitant n'a plus le souci de déplacement avant de se rendre sur le lieu de conseil.

Le nombre de champs semble influencer positivement l'accès au conseil agricole. Plus l'exploitant a beaucoup de champs à son actif, il a deux fois plus de chance de recevoir la visite d'un conseiller. Cela peut s'expliquer par le désir de participer aux activités de conseil agricole pour une utilisation efficiente de ses champs pour une amélioration de sa production et de sa main d'œuvre.

L'accessibilité du village semble influencer directement l'accès conseil. Plus le village est accessible, l'exploitant a plus de chance de recevoir la visite d'un conseiller agricole. L'état de la voie peut empêcher le conseiller ou l'exploitant à se rendre au rendez-vous. On note aussi que paysan résidant dans un village accessible permanemment on plus de chance de que leur homologue résidant dans un village accessible saisonnièrement.

L'accès au semence améliorée semble influencée positivement l'accès au conseil agricole. Plus l'exploitant a accès au semence améliorée, plus il a trois fois plus de chance d'avoir accès au conseil agricole. Cela peut s'expliquer par le fait qu'il soit en contact avec les agents de la vulgarisation le motive à participer au SCA.

Le sexe des ouvriers semble influencer négativement le modèle. Plus les hommes ne sont nombreux sur une exploitation, moins l'exploitation de chance de recevoir la visite d'un conseiller agricole. Cela peut s'expliquer par le niveau d'éducation ou le manque d'information.

Après l'analyse des résultats les hypothèses énoncées au départ sont validées avec quelque retenu. Donc les déterminants de l'accès au conseil agricole sont dans notre cas le niveau d'étude, la situation de résidences, le nombre de champs, l'accessibilité du village, l'accès aux semences améliorées le sexe de l'ouvrier. Et ces facteurs semble influencer différemment l'accès au conseil agricole.

### 3.3 Suggestion et action à mener

Au terme de cette étude, il importe que quelques suggestions soient formulées pour l'amélioration le niveau d'accès au conseil agricole dans les deux départements et au Bénin en générale. Ainsi, en se basant sur les contraintes précédemment présentées, les suggestions et les actions suivantes sont formulées à l'endroit des différents acteurs:

**Tableau n° 19 : Suggestions et action à mener**

Acteurs concernés	Suggestions	Action à mener
Au niveau des CARDER et autres structures déconcentrée de l'état dans le domaine agricole	Rendre disponible les intrants agricole Sensibilisation de toutes les couches de paysan sur le SCA Rendre disponible le personnel des SCA. Faire des descentes régulières sur le terrain pour suivre et contrôler les activités des agents sous leur contrôle. Mettre en place un mécanisme pour coacher des agents au niveau des Staffs techniques et Conseillers de base des SCDA.	Acheter a temps les intrants agricole Organiser des séances de sensibilisation dans les villages et au niveau des OP Recruter au besoin des conseillers Mettre a la disposition des conseillers des moyens roulants ainsi que des matériels
Les collectivités locales	Rendre accessible les piste rurale saisonnièrement Rendre disponibles les base fontaines dans les villages Participer a l'évolution des OP dans les villages	Fermer les nids de poule sur les pistes rurale pour faciliter le transit Construire les points d'eau pour faciliter l'accès a l'eau sur les fermes Accorder des aides financière au OP
Les ONG et les partenaires privés	Faciliter le dialogue entre les OP et les conseillers Rendre le marché de conseil agricole accessible à toutes et à tous Développer systématiquement des cours d'alphabétisation voire du français fondamental au profit des bénéficiaires du conseil agricole	Organiser des cours du jour ou du soir aux producteurs Anéantir la discrimination genre dans le domaine du conseil agricole
L'Etat et partenaires publics	Rendre accessible le conseil Mettre en œuvre de nouvelle reforme Mettre sur pied des mesures correctionnelles ; Faire un plaidoyer à l'endroit des partenaires au développement pour mobiliser des fonds afin de financer la mise en œuvre effective de tous les types de conseil particulièrement les conseils non encore mis en œuvre : (i) le conseil à la promotion de la qualité et à l'accès au marché et, (ii) le conseil à l'organisation et à la planification locale.	-Subvention au producteur -Recruter les spécialistes du conseil pour la formation des conseillers à la base -Punir le mauvais comportement des conseiller sur le terrain -Offrir des conseils en ligne avec les ententes des producteurs



Le conseil en agriculture est perçu par les acteurs du développement agricole comme étant important pour l'amélioration des performances des exploitations et donc à la bonne marche du secteur agricole. Au Bénin, le conseil agricole a connu bien des évolutions au cours du temps. Après le désengagement de l'État, un paysage nouveau s'est mis en place. Aujourd'hui, si l'État revient sur le devant de la scène et si de nouveaux acteurs sont désormais incontournables, le conseil demeure un élément clé de politique agricole. A ce sujet, divers documents de stratégies ont été produits pour encadrer l'activité de conseil agricole. Mais en dépit des mesures prises plusieurs reste encore non maîtrisés. Parmi ces facteurs on retrouve les caractéristiques économiques, sociologiques et parfois les caractéristiques démographiques et géopolitiques.

Mais les facteurs socio-économiques ont retenir notre attention. C'est pourquoi nos hypothèses sont i) La situation de résidence (éloignement de la résidence), l'accessibilité du village, le niveau d'instruction, l'accès au semence améliorée, le nombre de champs, le sexe des ouvriers influencent directement l'accès au conseil agricole et ii) Le nombre de personne par EA, l'activité principale, l'âge, le sexe de l'exploitant influence indirectement l'accès au conseil agricole.

Parmi les caractéristiques socio-économique ont peut retenir le niveau de scolarité, la situation de résidences, le nombre de champs qu'a l'exploitant à son actif, le sexe de l'ouvrier, l'accessibilité du village, l'accès au semence améliorée qui déterminent leurs participation aux activités de conseil agricole. Alors le faible accès au conseil agricole dans ces départements est lié à plusieurs raisons. Les raisons sont liées en partie aux faibles moyens en ressources humaines des organisations de conseil, a un manque d'adéquation entre la demande de la majorité des exploitations et l'offre de conseil, et la prise en compte de ces facteurs déterminant l'accès au conseil agricole. Par conséquent, l'amélioration d'un tel système de conseil passe par une approche globale qui permette de traiter simultanément l'ensemble de ces composantes.

Tous ces résultats prisent en compte permettra de concrétiser le rêve de 100% de couverture du SCA sur le plan nationale. Mais ce rêve ne serait par une réalité si le problème de financement n'est pas résolu à court et moyen terme. Donc les différents auteurs intervenant dans ce dispositif de conseil agricole doivent jouer leurs partitions ; des producteurs des villages jusqu'à l'Etat en passant par les états décentralisés chacun doit prendre sa responsabilité.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. **CARDER Mono-Couffo** (2008 à 2014), rapport d'activité
2. **MAEP/DPP** (2008-2014) rapport final, Evaluation de la performance du conseil agricole et productivité dans le secteur agricole
3. **MAEP**, (2011) : amélioration des résultats de l'étude sur la mise en place d'un système permanent de renforcement des capacités techniques des agents de base en conseil agricole (version provisoire).
4. **SOUDE K. B. et TAÏROU A.WI** (2011) : "l'étude sur la mise en place d'un système permanent de renforcement des capacités techniques des agents de base en conseil agricole".
5. **DPP (2011-2012)** enquête statistique agricole, rapport d'activité final
6. **Guy FAURE, Yann DESJEUX, Pierre GASSELIN**. Synthèse bibliographique des recherches sur le conseil en agriculture à travers le monde, 22 pages
7. **NGOM, Yacine** (2005-2006). Impact de l'intervention de l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural sur les Organisations de Producteurs de la Communauté Rurale de Mpal. Mémoire soutenu à UFR Lettres et Sciences Humaines de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal), 76 pages.
8. **P. Dugué, G. Faure**, (éditeurs scientifiques), 2003. Le conseil aux exploitations familiales. Actes de l'atelier sur le conseil aux exploitations agricoles en Afrique de l'Ouest et du Centre, 19-23 novembre 2001, Bohicon, Bénin. Montpellier, France, Cirad, Colloques, 78 p. (ouvrage et cédérom)
9. **Rebuffel P, Lemoine C, Faure G** (2015). Le difficile accès au conseil pour les petites exploitations agricoles : le cas de Mayotte. CahAgric 24 : 269-276. doi : [10.1684/agr.2015.077](https://doi.org/10.1684/agr.2015.077)
10. **Yann Desjeux, Guy Faure, Pierre Gasselin, Pierre Rebuél**. Synthèse bibliographique sur le conseil en agriculture. 2009. <hal-00459343>
11. Sibiri Jean Zoundi, Léonidas Hitimana, Défis de l'accès des exploitations familiales aux innovations agricoles en Afrique de l'Ouest: implications institutionnelles et politiques
12. **MAEP** (septembre 2007) livre blanc sur le conseil agricole au Benin
13. **MAEP** (août 2008) Stratégie nationale de mise en œuvre du conseil agricole(SNCA) au Benin

14. **OLOUKOI Laurent** (Mars 2009). Analyse des politiques publiques agricoles au Bénin: application du «modèle 123». Mémoire soutenu à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin) ,60 pages.
15. **Guy FAURE, Yann DESJEUX, Pierre GASSELIN** (octobre 2010) synthèse bibliographique des recherches sur le conseil en agriculture à travers le monde
16. **MAEP /DICAF** (Octobre 2011) Etude sur la mise en place d'un système permanent de renforcement des capacités techniques des agents de base en conseil agricole 158p
17. **MAEP** (octobre 2011) Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) 115 pages
18. **SARE, Léocadie Fert** (Octobre 2012). Le conseil agricole dans la politique publique du Bénin

**Site consulté**

w.w.w mémoire online

w.w.w wikipedia.fr

w.w.w erudit.com



## TABLE DES MATIERE

Certification.....	ii
AVERTISSEMENT .....	ii
DEDICACE.....	iii
REMERCIEMENTS .....	iv
RESUME/ ABSTRACT.....	v
LISTE DES SIGLES & ACRONYMES.....	v
LISTE DES TABLEAUX.....	viii
LISTE DES GRAPHIQUES .....	ix
SOMMAIRE .....	vi
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : CADRE INSTITUTIONNEL, DEROULEMENT DU STAGE ET DIGNOSTIC GENERAL.....	4
1.1 Présentation générale du MAEP, de la DPP et du SGSI.....	5
1.1.1 Bref aperçu .....	5
1.1.1.1 Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (MAEP).....	5
1.1.1.2 Historique du MAEP.....	5
1.1.1.3 Mission et attributions du MAEP .....	5
1.1.1.4 La Structure organisationnelle .....	7
a) Directions Centrales .....	7
b) Directions Générales et Directions Techniques.....	7
c) Offices et Société.....	8
1.1.2 Direction de la Programmation et de Prospective (DPP).....	9
1.1.2.1 Attribution de la DPP .....	9
1.1.2.2 Organisation de la DPP .....	9
1.1.2.3 Fonctionnement de la DPP.....	10
1.1.2.4 Ressources de fonctionnement de la DPP .....	11
a) Ressources matérielles.....	11
b) Ressources Humaines .....	11
1.1.3 Rôle et fonctionnement du SGSI.....	12
1.2. Déroulement du stage et difficultés rencontrées .....	13
1.2.1 Déroulement du stage.....	13
1.2.1.1 Travaux réalisés au cours du stage .....	13
1.2.1.2 Contribution des travaux réalisés aux attributions du SGSI.....	15

1.2.1.3 Apport du stage, difficultés rencontrées et approche de solution par tâches .....	16
1.3 Diagnostic général du conseil agricole.....	16
a) Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) .....	16
b) Regroupement des faiblesses pour déterminer les problématiques possibles .....	18
<b>CHAPITRE 2 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE.....</b>	
2.1 Spécification de la problématique et clarification des concepts .....	20
2.1.1 Spécification de la problématique .....	20
2.1.1.2 Objectifs et Hypothèses de recherche .....	22
a) Conseil agricole (CA) .....	23
b) Conseil à l'exploitation familiale(CEF).....	24
c) Service du conseil agricole au Bénin.....	25
d) Une exploitation agricole.....	26
e) Un exploitant .....	26
f) Evolution de la vulgarisation agricole .....	26
g) La vulgarisation et le conseil agricole. ....	27
2.2. Travaux antérieurs et méthodologie de recherche.....	27
2.2.1 Travaux antérieurs.....	28
2.2.1.1 Travaux pertinents sur le sujet .....	28
2.2.1.2 Revue des travaux méthodologiques pertinents .....	30
a) Régression logistique.....	30
b) Analyse de fréquence multivariée .....	31
c) Analyse discriminante .....	31
2.2.2 CADRE METHODOLOGIQUE.....	31
2.2.2.1 Population cibles mode d'échantillonnage et outil de collecte .....	31
a) Population cibles.....	31
b) Procédure d'échantillonnage .....	32
2.2.2.2. Méthode d'analyse .....	33
2.2.2.2.1 Spécification d'outils d'analyse .....	33
2.2.2.2.2 Procédure d'estimation et test du modèle .....	33
<b>CHAPITRE 3 : ANALYSE DES RESULTATS ET IMPLICATIONS .....</b>	<b>36</b>
3.1 Description des variables à l'étude.....	37
3.2 Identification des déterminants de l'accès au conseil agricole.....	44
3.3 Suggestion et action à mener.....	46
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>47</b>

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	49
ANNEXE .....	50
TABLE DES MATIERE.....	52